



TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

**BUDGET PRIMITIF
DE L'EXERCICE 2008
DU TCO**



▲ Le vote du Budget Primitif 2008 s'inscrit dans un **environnement financier** marqué par les éléments suivants :

- formalisation et mise en œuvre effective du « Programme Opérationnel Européen » (ex DOCUP)
- mise en place d'un nouveau Contrat d'Aides aux Communes (CAC) du Département pour la période 2008-2010 (enveloppe non arrêtée)
- augmentation probable de la fiscalité perçue par la Région et nouveau débat autour du FRDE
- évolution limitée des dotations de l'Etat (+1,4 % correspondant à l'inflation hors tabac)
- contractualisation du « Contrat d'Agglomération » 2007-2013 du TCO qui s'intégrera au volet territorial du futur « Programme Opérationnel Européen ».

▲ Pour le TCO, les **contraintes** suivantes sont à noter :

- Taxe Professionnelle « encadrée » (les communes n'ayant pas augmenté les taux de la fiscalité ménages en 2007) ;
- Poids significatif des postes historiques de gestion représentant 84 % du budget de fonctionnement hors reversements de fiscalité :

*budget de fonctionnement du pôle environnement : + 9%

*budget de fonctionnement du pôle transport : + 5%

Cette spécificité budgétaire contraint fortement les évolutions probables et attendues des autres compétences au niveau du fonctionnement.

Par ailleurs, la **période 2008 à 2013** sera marquée par la mise place du « **Plan Pluriannuel des Investissements** ». L'objectif de ce document de programmation étant d'inscrire notre politique d'investissement dans une démarche concertée et lissée dans le temps.

Globalement, c'est une enveloppe prévisionnelle de **185 à 190 millions d'euros** qui sera consacrée au développement de la micro région ouest pour les prochains exercices, avec un cofinancement prévisionnel de l'ordre de 60 % (cependant 1/3 des dépenses n'étant pas éligibles).

Ce document fera l'objet d'une présentation et d'un débat avec chacune des communes et sera validé par le conseil communautaire du TCO.

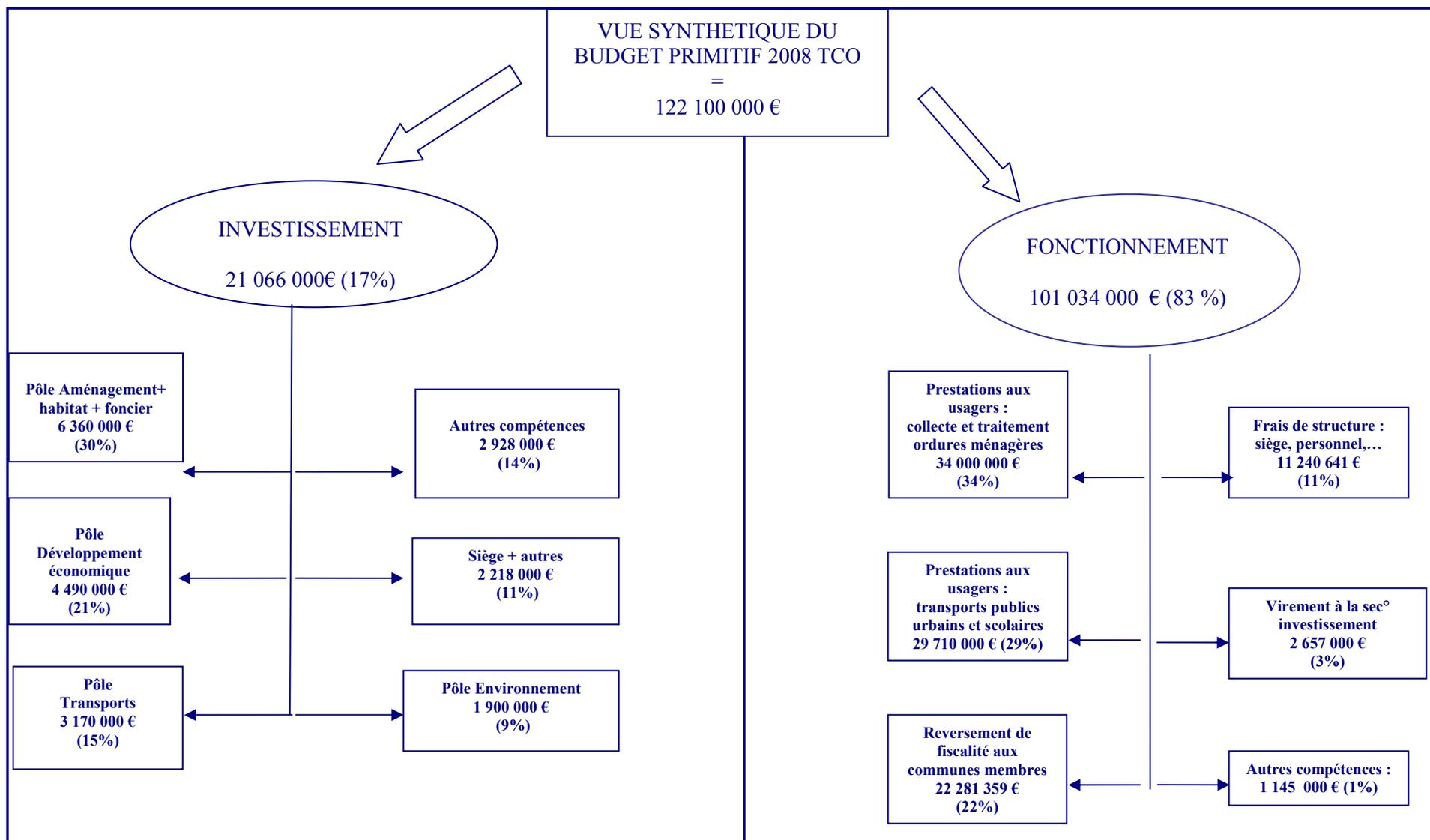
En dernier lieu, la formalisation de notre programmation d'investissement sur la période 2007-2013 avec les différents partenaires financiers se fera par la signature du contrat d'agglomération courant 2^e trimestre 2008.

▲ Parmi les opérations d'envergure projetées sur la période 2007-2013 (non exhaustives), il convient de citer :

- la réalisation de l'hippodrome et d'un centre d'entraînement ;
- la réalisation d'un Centre Intercommunal de Valorisation et de Gestion des Déchets (CIGED) ;
- la création d'un pôle d'activités sportives sur la Possession (Dos d'Ane) ;
- le soutien à la production de 2000 logements aidés ;
- l'aménagement d'un parc urbain ;
- les aménagements touristiques sur le littoral de la côte ouest ;
- l'aménagement de zones d'activité à vocation économique ;
- la réalisation d'itinéraires privilégiés pour les transports en commun ;
- la rénovation et l'extension de la gare routière de Saint-Paul ;
- la création de 5 centres d'enseignement artistique ;
- la réalisation du Centre d'Hébergement d'Urgence de l'Ouest ;
- les actions fortes du TCO en matière de soutien aux projets de requalification urbaine (ANRU) et d'ouverture sur la Mer (Darse de Grande Plaisance, littoral, centre de la Mer).

Afin d'éviter des inscriptions budgétaires surréalistes, le TCO s'efforcera de gérer l'ensemble des opérations par le biais des **AP/CP** qui permet une programmation lissée dans le temps des crédits budgétaires.

La **présente note** (soumise à la Commission Finances du 28 novembre 2007) a pour finalité d'apporter au Conseil Communautaire **une information générale sur l'évolution des paramètres financiers et fiscaux du TCO** et de donner les **principaux axes** autour desquels s'organisera le **développement futur du groupement** par la mise en oeuvre des fiches d'orientation définies par pôle de compétence (en annexe).



I – LES PRINCIPALES RECETTES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2008

A – LE VOLET FISCAL :

a) La Taxe Professionnelle Unique (TPU)

► L'article 85 de la Loi de Finances de 2006 prévoit qu'à compter des impositions établies au titre de l'année 2007, **une partie du plafonnement** de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée est **mise à la charge des collectivités territoriales** et de leurs groupements.

Cette mesure se traduit par une **pénalité prélevée sur le produit de TP** revenant à la collectivité, **rendant ainsi moins dynamique le produit fiscal issu de la TP.**

► Concrètement pour le TCO, en 2008, compte tenu de la « **règle de lien** » entre le taux de TPU et la fiscalité des ménages des communes membres, la marge de progression est limitée à la réserve légale (0,45 %) conservée en 2006 (les communes n'ayant pas augmenté les taux en 2007).

EVOLUTION DU TAUX DE TPU

	2005	2006	2007	2008
Taux de TPU TCO	16,74%	17,38%	17,38%	soit 17,38% soit 17,73% soit 17,83%
- CIVIS	20,91%	20,91%	20,91%	} maintien des taux
- CIREST	22,68%	22,68%	22,68%	
- CINOR	15,21%	15,52%	15,70%	

– Taux de Taxe Professionnelle appliqués dans les communes –

	Taux TPU 2005	Taux TPU 2006	Taux TPU 2007	Taux TPU proposé pour 2008
Taux de TPU voté par le TCO	16,74%	17,38%	17,38%	17,38%

Taux TP applicable par commune				Projection	Variation 08-07
Saint Leu	16,68%	17,32%	17,32%	17,33%	+0,06%
Trois Bassins	13,27%	14,34%	14,76%	15,20%	+3%
Saint Paul	19,23%	19,55%	19,23%	18,92%	-1,6%
Le Port	16,01%	16,74%	16,82%	16,91%	+0,6%
Possession	13,24%	14,31%	14,74%	15,18%	+3%

- PRODUIT DES RESSOURCES DE LA TAXE PROFESSIONNELLE -

	2005	2006	2007	2008
TP globale perçue par le TCO	37 289 444 €	40 317 613 €	42 160 614 €	43 648 811 €

► **Le projet de Budget 2008 intègre à ce stade un maintien du taux de TPU à 17,38 %** motivé par les éléments suivants :

- En tenant compte d'une évolution des bases prévisionnelles de 5 % (2006 : +5,5% / 2007 : +7%) et des éléments connus à ce jour, le budget serait équilibré ;

- En maintenant le taux à 17,38%, le TCO est déjà redevable d'une pénalité évaluée à 350 000 euros. Si le taux devait varier à la hausse, cette pénalité serait majorée d'autant ;

- L'excédent prévisionnel de fonctionnement de 2007 (3 à 3,5 M €) permettra en cours d'année des réajustements de crédits en cas de besoin.

➔ Lors de la CCP du 6 novembre 2007, il a été proposé qu'en cas d'augmentation du taux de TPU, la recette supplémentaire soit affectée à une politique en matière sportive ou culturelle (régime d'aides aux équipements, plateaux synthétiques, ...) ou culturelle.

Au vu de la notification des bases prévisionnelles, le Conseil Communautaire aura l'opportunité de revoir cette position en mars 2008, date du vote effectif du taux de TPU.

Par conséquent, le produit global de TP au titre de 2008 serait de 43 648 811 €, soit une progression de 4% par rapport en 2007, et ce, en tenant compte d'une réfaction de 350 000 € à payer à l'Etat.
--

b) La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

	2005	2006	2007	2008
taux moyen pondéré de la TEOM du TCO*	12,00%	12,80%	13,40%	14,30%
- CIVIS	16,25%	16,25%	16,25%	} maintien des taux
- CIREST	11%	11%	13%	
- CINOR	11,24%	11,24%	11,55%	

* Produit global collecté/bases imposables des 5 communes

▲ Pour la TEOM, il est rappelé que le TCO est en phase d'harmonisation de ses taux à échéance 2012-2013. Par conséquent, pour 2008, les taux devraient évoluer en ce sens, avec des variations par commune de l'ordre de 2,6 à 3%.

Au titre de 2008, l'enveloppe consacrée à la compétence environnement et cadre de vie s'élèverait à 34 000 000 €.

▲ Taux de couverture des dépenses nettes d'environnement par le produit de la TEOM

EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE

	2006	2007	2008
Produit TEOM perçu	13 988 142	15 032 164	17 000 000
taux de couverture	56%	55%	55%

estimation

RAPPEL DES TAUX DE LA TEOM PAR COMMUNE

	TAUX 2005	TAUX 2006	TAUX 2007	Taux proposé pour 2008	Variation 08/07
Saint-Leu	13,82%	13,84%	13,90%	13,92%	+0,1%
Trois-Bassins	11,10%	11,80%	12,40%	12,72%	+2,6%
Saint-Paul bas	13,82%	14,00%	14,50%	14,60%	+0,7%
Saint-Paul hauts	11,10%	11,80%	12,40%	12,72%	+2,6%
Port	11,10%	11,80%	12,40%	12,72%	+2,6%
Possession	11,10%	12,00%	13,00%	13,40%	+3%

↪ Il est à noter que la problématique de l'harmonisation des taux sera posée en 2008 au travers d'une analyse fine du niveau de prestations rendu à chaque commune.

c) Le Versement Transport

-Evolution du VT perçu par le TCO -

	2005	2006	2007	2008
VT perçu	9 348 734,74 €	16 300 544,80 €	16 232 995,00 €	17 302 000,00 € +7%

Le montant perçu en 2006 inclus une recette de 2005 (500 000 €).

B – AUTRES RECETTES :

Les autres recettes prévisionnelles du Budget 2008 se décomposent comme suit :

a) La DGF

Les modalités de calcul de la DGF n'étant pas modifiées pour 2008, le produit attendu serait de 12 475 000 €, soit + 2% par rapport à 2007. Cette recette prévisionnelle tient compte de l'évolution de la population du TCO (+13 328 habitants, soit une population DGF totale de 203 726).

b) La DGD scolaire

En 2008, on peut escompter une recette de l'ordre de 3 020 000 €, ce qui représente une variation d'environ 3 % par rapport à 2007.

c) La subvention départementale en matière de transports publics

2006	2007	2008
2 092 000	1 763 000	1 200 000
	-15%	-32%

Cette recette contribue à l'équilibre du budget de fonctionnement du TCO.

Le projet de budget 2008 tient compte d'une participation de 1 200 000 €, soit 32% de moins que 2007.

Il convient de préciser que le TCO prend actuellement à sa charge des dépenses relevant de la compétence du Département (2 000 000 € = déplacements inter urbains). Une réflexion sera lancée en 2008 avec le Département afin de finaliser les accords respectifs dans le cadre d'un conventionnement pluriannuel.

d) Le FIRT

Cette recette est perçue par le TCO depuis 2006 au titre de sa compétence relative aux transports urbains de personnes et correspond à 3 % du montant du produit de la taxe sur les carburants (montant 2007 : 1 629 851 €).

Pour 2008, la dotation prévisionnelle s'élèverait à 1 630 000 €.

Globalement, les recettes de fonctionnement du TCO s'élèveront à 101 034 000 €.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU TCO

Recettes de fonctionnement	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	BP 2008
Produit de la fiscalité directe (TP+loi SRU)	27 109 354	29 889 864	32 800 686	34 313 840	35 696 510
Concours financiers de l' Etat	22 760 347	20 676 848	21 361 287	23 012 232	23 497 308
TEOM	11 234 928	12 763 807	13 988 142	15 032 164	17 000 000
Versement transport	7 648 611	9 348 735	16 300 545	16 232 994	17 302 000
Produits de gestion	2 526 952	3 570 550	3 612 861	3 339 289	3 244 182
Subventions & participations	5 237 434	4 753 128	4 882 242	3 755 513	3 764 000
Autres recettes	1 522 533	744 829	1 463 733	3 127 393	530 000
TOTAL	78 040 159	81 747 761	94 409 496	98 813 426	101 034 000

II – LES PRINCIPALES DEPENSES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2008

L'enveloppe consacrée aux **prestations de services des pôles « environnement » et « transport public »** constitue une dépense substantielle du budget de fonctionnement et représentera ainsi **84 % des dépenses réelles** prévisionnelles (hors reversement TP aux communes).

En raison de l'extrême sensibilité de ces postes par rapport à l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement, il convient d'être vigilant sur l'évolution des enveloppes budgétées.

Le détail de ces deux pôles figure dans la partie « programmation des services » (page 10).

● **Pôle environnement et cadre de vie (enveloppe globale de 34 000 000 €), soit + 9 % par rapport à 2007:**

EVOLUTION DES DEPENSES DU POLE ENVIRONNEMENT

	2006	2007	2008	variation
hors dépenses exceptionnelles	28 709 703	31 322 663	34 000 000	+9%

- Pour la TEOM, il est rappelé que le TCO est en phase d'harmonisation de ses taux à échéance 2012-2013. Par conséquent, pour 2008, les taux devraient évoluer en ce sens, avec des variations par commune de l'ordre de 2,6 à 3%.

Le produit prévisionnel serait de 17 000 000 € (soit + 13 % par rapport à 2007).

Le budget 2008 de ce pôle sera marqué par :

- le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur les communes du Port et de la Possession.
- Le démarrage des marchés de résorption des dépôts sauvages sur le territoire et des marchés de collecte des déchets verts et encombrants sur les hauts de Saint-Paul et sur Saint-Leu et Trois Bassins (enveloppe : 1 540 000 €).

● **Pôle transport (enveloppe globale de 29 710 000 €), soit + 5 % par rapport à 2007:**

EVOLUTION DES DEPENSES DU POLE TRANSPORT

2006	2007	2008	variation
26 372 639	28 205 047	29 710 000	+5%

L'exercice 2008 sera marqué par l'harmonisation des prestations sur le territoire :

- une DSP unique de transports urbains depuis août 2007.
- en matière de transports scolaires, le nouveau marché sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2008.

● Reversements de fiscalité aux communes

* Attribution de Compensation : en l'absence de nouveaux transferts significatifs de charges des communes membres vers TCO, le montant des attributions de compensation reste inchangé par rapport à 2007, soit 19 792 838 €.

* Par ailleurs, l'attribution de la DSC en faveur des communes évoluera comme l'inflation hors tabac, soit + 1,4%. Cet indice a été retenu par l'Etat pour les dotations aux collectivités locales. L'enveloppe définitive serait de 2 488 518 € (montant 2007 : 2 454 160 €).

● **Charges de personnel (enveloppe globale de 6 910 000 €):** Le TCO poursuit sa politique de développement des services, avec un renforcement des effectifs au niveau des services techniques. Ce poste évoluera de 6 % par rapport à la masse salariale de 2007 (provision nouveaux recrutements = 300 000 €)

Par ailleurs, l'enveloppe consacrée au plan de formation 2008 serait de 90 000 €.

● **Emergence de nouvelles actions (330 000 €):** une enveloppe financière sera réservée afin d'assurer notre compétence en matière de culture, d'habitat et de coopération décentralisée.

En définitive, le budget de fonctionnement 2008 générera une enveloppe de 101 034 000 €, soit une progression de 7 % par rapport au Budget Primitif 2007.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU TCO

Dépenses de fonctionnement	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	BP 2008
Prestations de services aux usagers dont:	42 965 693	49 108 856	55 082 343	61 136 239	63 710 000
<i>collecte & traitement des om + fourrières</i>	25 048 437	25 674 231	28 709 704	32 931 239*	34 000 000
<i>transports publics & scolaires</i>	17 917 256	23 434 625	26 372 639	28 205 000	29 710 000
Reversement de fiscalité aux communes membres	22 114 445	22 156 238	22 198 780	22 247 160	22 281 359
Frais de personnel	4 362 080	5 440 371	6 194 687	6 500 000	6 910 000
Subventions aux associations	609 138	655 822	819 048	950 000	1 145 000
Frais de structure	3 282 570	3 122 522	3 750 835	3 889 550	3 630 641
Fonds de concours	140 000	126 415	-	-	-
Frais financiers		319 607	512 043	613 103	700 000
Charges exceptionnelles				818 802	
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	73 473 925	80 929 830	88 557 736	63 223 615	98 377 000
Autofinancement					2 657 000
TOTAL	73 473 925	80 929 830	88 557 736	96 154 854	101 034 000

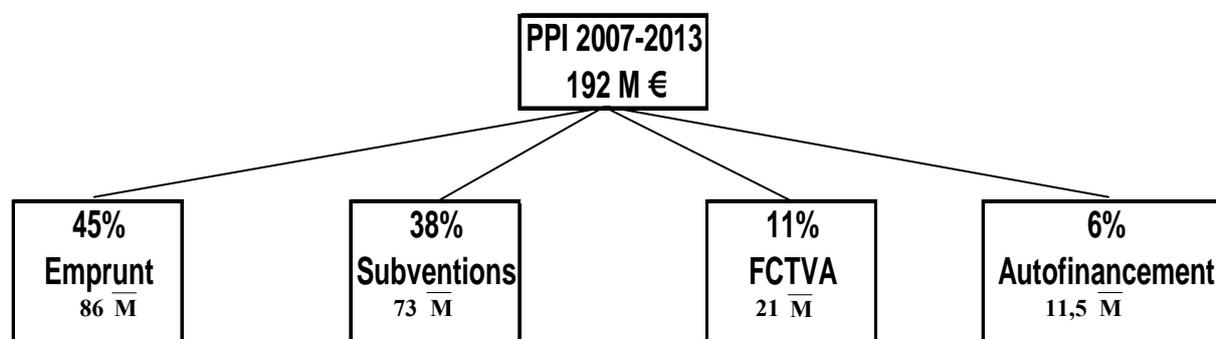
* dont dépenses exceptionnelles de 1 608 577 €

III – LE VOLET INVESTISSEMENT

L'année 2008 sera marquée par la mise en oeuvre des orientations stratégiques définies dans le « **Contrat d'Agglomération 2008-2013** » nécessitant en investissement la mobilisation d'enveloppes financières conséquentes.

Compte tenu des fortes contraintes qui pèsent actuellement sur le bouclage budgétaire, la gestion des opérations d'investissement se fera par le biais d'un document synthétique appelé « **Plan Pluriannuel d'Investissement** » récapitulant les besoins aussi bien en dépenses et en recettes.

▲ D'ores et déjà, au vu de ce document de programmation, les montants à engager sur la période 2008 à 2013 seront de l'ordre de 192 000 000 € avec le plan de financement prévisionnel suivant :



➔ Par ailleurs, la gestion en « autorisations de programme & crédits de paiement » (AP/CP) sera privilégiée afin de sécuriser au mieux la capacité d'investissement du TCO et préserver ses marges de manœuvre futures. Cette démarche a été initiée dès 2005 pour des opérations consacrées à l'environnement et aux transports publics et sera généralisée à l'ensemble des compétences.

- **L'autorisation de programme** constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements constituant cette opération.

- **Le crédit de paiement** correspond à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours de l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

**TCO - BUDGET PRIMITIF 2008
PROGRAMMATION DES OPERATIONS GERES EN AP/CP**

	Tranche 2008	Montant global de l'AP
Aménagement de 1 400 points d'arrêt du réseau Eolis	200 000	1 700 000
Rénovation et extension de la gare routière de St Paul	1 570 000	2 680 000
Réalisation d'itinéraires privilégiés pour les transports en commun	227 000	10 000 000
Actions TCO dans le cadre du SDIV (itinéraires vélos)	100 000	1 100 000
Actions de soutien aux communes dans le cadre du PDU (vélos / voiries)	500 000	3 100 000
Etudes prospectives (personnes à mobilité réduite, transport à la demande, insécurité routière, cabotage maritime, téléphérique)	228 000	636 000
Transport	2 825 000	19 216 000
CIGED (complexe environnement + fourrière animale + voiture)	300 000	9 500 000
Extension et optimisation plateforme de compostage du Port	500 000	1 100 000
Plateforme de compostage de St Leu	200 000	1 000 000
Réhabilitation des décharges	200 000	2 500 000
Extension et renouvellement du parc de bacs roulants et de composteurs	200 000	1 200 000
Etudes prospectives (compétences bruit, air, agenda 21 intercommunal, schéma directeur énergie)	100 000	600 000
Environnement	1 500 000	15 900 000
Hippodrome de la Réunion	400 000	25 000 000
Aménagement, densification et réhabilitation de 100 ha de ZAE	2 750 000	10 800 000
Réhabilitation des friches industrielles de Savanna et de Vue Belle	200 000	3 000 000
Sentier Littoral de l'Ouest (60 km)	200 000	12 000 000
Aménagement du littoral de Trois Bassins	200 000	2 700 000
Aménagement du littoral de St Leu	200 000	5 000 000
Signalisation touristique	300 000	2 590 000
Aménagement de la route Hubert Delisle (PER)	240 000	812 000
Développement économique et touristique	4 490 000	61 902 000
Cœur d'agglomération et parc urbain	500 000	16 800 000
Mise en œuvre de la Charte paysagère, patrimoniale et architecturale	200 000	1 400 000
Réalisation du centre de la mer	80 000	2 000 000
Soutien à la production de 2000 logements aidés	2 000 000	13 500 000
Accompagnement des projets de ville (ANRU)	500 000	6 500 000
Darse de grande plaisance	150 000	750 000
Accompagnement sur la structuration des bourgs	500 000	4 200 000
Subvention d'équipement (piste de la Rivière des Galets)	160 000	640 000
Développement du SIG	80 000	630 000
Aménagement du territoire et Habitat	4 170 000	46 420 000
Centre d'hébergement d'urgence	200 000	2 590 000
Politique de la ville	200 000	2 590 000
Mise en place d'antennes d'enseignement artistique		6 000 000
Projet structurant sur Dos d'Ane		6 900 000
Subvention d'investissement (sites de sport nature, rénovation et rayonnement des équipements sportifs)		2 600 000
Culture et Sport		15 500 000
Création de maisons de l'Internet	50 000	330 000
Mise en place de la Carte Vie Quotidienne (CVQ)	60 000	3 100 000
Plateforme de services numériques mutualisés	30 000	1 630 000
NTIC	140 000	5 060 000
Rénovation, extension du siège social du TCO (démarche HQE)	250 000	2 000 000
Gestion Patrimoniale	250 000	2 000 000
TOTAL	13 575 000	168 588 000

➔ Pour 2008, c'est une enveloppe de 20 millions d'euros qui sera consacrée à l'investissement, mobilisant un volume prévisionnel d'emprunt de 12 600 000 € (2 000 000 € prévus pour 2007).

➔ Les fiches d'orientation établies par pôle de compétence et détaillées en annexe, présentent aux membres du Conseil Communautaire les projets d'investissement sur l'exercice 2008.

EVOLUTION DES RECETTES D' INVESTISSEMENT DU TCO

Recettes d'investissement	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	BP 2008
Dotations et fonds propres (FCTVA)	207 771	1 295 345	867 767	587 734	1 066 000
Remboursement avance de trésorerie PLIE	325 840	325 840	2 325 840		0
Subventions et participations	1 522 029	1 557 115	2 594 318	4 869 994	4 743 000
Emprunts (hors GAD)	3 900 000	12 900 000	1 000 000	3 510 883	12 600 000
Produit des cessions				20 160	
Autofinancement					2 657 000
TOTAL	5 955 639	16 078 300	6 787 925	8 988 770	21 066 000

EVOLUTION DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT DU TCO

Dépenses d' investissement	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	BP 2008
Pôle économique et touristique	2 877 928	959 827	6 796 009	3 610 852	4 490 000
Pôle aménagement et habitat	476 075	1 538 052	1 493 507	3 568 694	6 360 000
Pôle transports	172 965	2 595 312	365 125	759 694	3 170 000
Pôle environnement	3 313 341	4 664 417	1 901 015	1 560 041	1 900 000
Investissements siège et autres	4 438 733	153 984	238 589	278 703	496 000
Autres compétences*	1 062 933	838 069	1 021 740	667 605	2 930 000
Amortissement de la dette +emprunt (hors GAD)		499 507	823 701	964 870	1 200 000
Mouvement d'ordre					520 000
TOTAL	9 464 047	10 289 342	12 639 686	11 410 460	21 066 000

* Détail au titre de 2008:

Informatique + NTIC: 2 075 000

Culture et sport: 555 000

Politique de la Ville: 300 000

► La maquette réglementaire du Budget Primitif 2008 du TCO, ainsi que ses annexes sont consultables en séance.

Par conséquent, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir adopter le Budget Primitif 2008 du TCO qui s'élève à **122 100 000 €** équilibré en dépenses et recettes dont les principaux chapitres se définissent comme suit :

TCO - BP 2008
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
CHAP	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'Ordre	TOTAL
011	Charges à caractère general	65 785 641		65 785 641
012	Charges de personnel & assim.	6 910 000		6 910 000
014	Atténuations de produits	22 386 359		22 386 359
65*	Autres Ch. De gestion courante	2 595 000		2 595 000
66	Charges financières	700 000		700 000
67	Charges exceptionnelles			0
68	Dot. Aux Amort. et Prov.		2 150 000	2 150 000
022	Dépenses imprévues			0
023	Virement à la section d'inv.		507 000	507 000
Total Dépenses Fonctionnement		98 377 000	2 657 000	101 034 000

RECETTES				
CHAP	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'Ordre	TOTAL
013	Atténuation de charges	344 182		344 182
70	Prod. Serv. Dom. Ventes Div.			
73	Impôts et taxes	69 327 840		69 327 840
74	Dotations et participations	27 931 978		27 931 978
75	Autres Prod. De Gest. Courante	2 900 000		2 900 000
77	Produits exceptionnels	10 000	520 000	530 000
79	Transferts de charges			0
Total Recettes Fonctionnement		100 514 000	520 000	101 034 000

* article 6574: le Conseil sera appelé à délibérer sur l'octroi individuel des subventions.

SECTION D' INVESTISSEMENT

DEPENSES				
CHAP	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'Ordre	TOTAL
13	Subventions d'investissement		520 000	520 000
16	Remboursement d'emprunts	1 200 000		1 200 000
20	Immobilisations incorporelles	3 986 300		3 986 300
204	Subventions d'équipement versées	5 060 000		5 060 000
21	Immobilisations corporelles	2 506 000		2 506 000
23	Immobilisations en cours	7 793 700		7 793 700
26	Participations et créances rattachées			0
27	Autres immobilisations financières			0
Dépenses d'Investissement - TOTAL		20 546 000	520 000	21 066 000
RECETTES				
CHAP	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'Ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers	1 066 000		1 066 000
13	Subventions d'investissement	4 743 000		4 743 000
16	Emprunts et dettes (Sf. 16882 ICNE)	12 600 000		12 600 000
27	Autres immobilisations financières			0
28	Amortissements des Immo.		2 150 000	2 150 000
21	Virement de la section fonct.		507 000	507 000
24	Produit des cessions d'immobilisations			0
Recettes d'Investissement - TOTAL		18 409 000	2 657 000	21 066 000

BUDGET PRIMITIF 2008 DU TCO

PROGRAMMATION PAR SERVICES

► **Fonctionnement**

L'année 2008 sera principalement marquée par :

- La mise en place des nouveaux marchés de fourniture et maintenance de corbeilles à papier et de bornes à verre sur l'ensemble du territoire.
- Le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur les communes du Port et de la Possession.
- Le démarrage des marchés de résorption des dépôts sauvages sur le territoire et des marchés de collecte des déchets verts et encombrants sur les hauts de Saint-Paul et sur Saint-Leu et Trois Bassins.
- Le démarrage des nouvelles fréquences de collecte des emballages, des déchets verts et des encombrants sur les communes de Saint-Leu, Saint-Paul et Trois Bassins.
- La mise en place d'une nouvelle convention de gestion des déchets de Mafate.
- La poursuite d'une communication adaptée sur la collecte sélective dans un objectif d'optimisation quantitative et qualitative des tonnages captés et l'ouverture de cette communication sur les modes de présentation des déchets, sur le suivi des bio composteurs et sur la maîtrise de l'énergie.

Afin de mieux maîtriser ces différents prestataires, une cellule de contrôle interne veillera aux respects des contrats et au service fait par les prestataires dans un souci de qualité de service et de satisfaction des usagers avec si nécessaire la mise en application de moyens coercitifs.

De plus, dans une logique d'amélioration du cadre de vie, une attention toute particulière sera apportée à la résorption des dépôts sauvages en partenariat avec les communes avec l'objectif de les éradiquer en totalité sous deux ans.

En complément, les points de regroupement de déchets seront finement analysés et confortés si nécessaire.

La politique de réduction des déchets à la source sera poursuivie par la mise à disposition des bio composteurs permettant une diminution des tonnages collectés en porte à porte.

Enfin, la Collectivité renforcera son action d'élimination des épaves, par la mise en place d'une procédure claire et précise, et continuera ses actions de stérilisation des chiens et chats et de lutte contre l'errance animale.

▲ **Pérennisation des emplois aidés de la direction de l'environnement**

En collaboration avec la direction des ressources humaines, une réflexion a été menée sur la pérennisation des emplois aidés de la direction de l'environnement.

La solution retenue, à savoir l'externalisation des services, permet de garantir à ces emplois aidés l'obtention de véritables contrats à durée indéterminée dans le secteur marchand. Ainsi, l'année 2006 a vu l'attribution des marchés pour les services de la fourrière, de gestion des déchèteries et de médiation sur l'environnement (ce dernier rattaché au marché de tri des emballages).

L'année 2007 a été marquée par la continuité de ce processus d'externalisation et s'est traduite par le lancement du marché de résorption des dépôts sauvages.

L'année 2008 sera concernée par l'externalisation de la collecte des corbeilles à papier, de la gestion de la plate forme de broyage de Saint-Leu avec comme objectif que 100% des emplois aidés du TCO puisse bénéficier d'un emploi durable.

De plus, cette action n'étant pas limitative aux agents du TCO, les médiateurs de l'environnement portés par le tissu associatif ou la mairie de Saint-Paul sont aussi concernés.

▲ **Démarche Qualité**

Depuis septembre 2003, la Collectivité s'est engagée dans une démarche qualité avec en perspective l'obtention du label Marianne. L'année sera marquée par une évaluation et une amélioration, si nécessaire, des processus qualité opérationnel depuis 2007.

Parallèlement, cette année permettra de développer l'ensemble des procédures techniques et financières utiles au suivi du fonctionnement de l'activité assorti d'indicateurs de mesure de la qualité du service rendu.

► **Investissement**

Dans le cadre de la politique globale de gestion des déchets, la direction poursuivra le renforcement du réseau de déchèteries avec la mise en chantier de quatre nouvelles unités situées dans la Zone Artisanale du Port, à la Chaloupe Saint-Leu, au Mont Rocquefeuille et à Plateau-Caillou Saint-Paul et le déplacement de la déchèterie de Montvert Trois Bassins pour un coût d'environ 3 500 000 €.

Les travaux d'extension de la plate forme de compostage du Port, pour arriver à un doublement de sa capacité de traitement qui sera portée de 7 000 à 16 000 tonnes par an, démarreront pour un coût prévisionnel de 1 200 000 €.

Pour se mettre en conformité avec les contraintes réglementaires, un programme global de réhabilitation va être mené en prenant en compte la décharge de la Rivière des Galets (le Port), la décharge de Cocâtre (Trois Bassins), la cession d'activité de l'ancienne usine de broyage des ordures brutes et la mise aux normes de l'arrêté d'exploitation de la station de transit du Port. L'enveloppe financière globale est estimée à 2 800 000 € étalée sur deux ans en fonction des subventions mobilisables.

De plus, un audit technique de mise en conformité sera effectué sur l'ensemble des équipements environnements.

Les études préalables à la création du CIGED seront portées.

Etudes

- La direction s'attachera à la réalisation d'un schéma directeur énergie.
- Une étude de gisement permettant de proposer une collecte spécifique aux artisans commerçants et aux métiers de bouche dans le cadre de la Redevance Spéciale sera lancée.
- Dans le cadre des compétences air et bruit, une étude permettant de proposer un programme pluri annuel d'actions sera menée.
- La gestion des boues de STEP sera étudiée.

TCO - BUDGET PRIMITIF 2008
POLE ENVIRONNEMENT

FONCTIONNEMENT	BP 2008
Pré collecte	85 000
Collecte des bornes d'apport volontaire	105 000
Vidage des bornes et caissons des déchèteries	200 000
Collecte des cartons	78 000
Collecte OM et CS sur Port Possession	3 985 000
Collecte des OM et collecte sélective sur bas St-Paul	1 571 000
Collecte des OM et collecte sélective sur hauts St-Paul	2 197 000
Collecte des OM et collecte sélective sur St-Leu, Trois Bassins	1 215 000
Collecte des ONM sur bas St-Paul	1 600 000
Collecte des ONM sur hauts St-Paul	2 055 000
Collecte des ONM sur St-Leu et Trois-Bassins	1 890 000
Collecte des ordures ménagères sur Mafate	130 000
Dotation cyclone + AUTRES	350 000
Régie dépôts sauvages	1 710 000
Médiateurs de l'environnement - associations	550 000
Médiateurs de l'environnement - commune de Saint Paul	225 000
Sous total collecte	17 861 000
Exploitation PF compostage	575 000
Exploitation de la Station de Transit	2 625 000
Prestation de service tri	4 347 000
Traitement des déchets au CSDU	4 080 000
Enlèvement et traitement des épaves	415 000
Traitement déchets métalliques/déblais	32 000
Traitement des pneus usagés	30 000
Transfert des déchets vers CSDU Ste Zuzanne	1 560 000
Sous total traitement	13 664 000
Externalisation PF de Saint Leu	100 000
Exploitation fourrière	1 180 000
Exploitation déchèteries	850 000
Centre d'appel téléphonique	100 000
Sous total externalisation	2 230 000
Stérilisation chiens et chats	80 000
Communication presse	80 000
Sous total autres	160 000
TOTAL FONCTIONNEMENT	34 000 000

INVESTISSEMENTS	Montant TTC
CIGED (complexe environnement + fourrière animale + voiture)	300 000
Réalisation de 5 déchèteries	400 000
Extension et optimisation plateforme de compostage du Port	500 000
Plateforme de compostage de St Leu	200 000
Réhabilitation des décharges	200 000
Extension et renouvellement du parc de bacs roulants et de composteurs	200 000
Etudes prospectives (compétences bruit, air, agenda 21 intercommunal, schéma directeur énergie)	100 000
TOTAL INVESTISSEMENT (Tranche 2008)	1 900 000

PÔLE TRANSPORTS PUBLICS

Le budget de fonctionnement 2008 progresse, d'une part du fait des effets normaux de l'inflation, des besoins nouveaux prévisibles pour la rentrée scolaire 2008-2009 et d'autre part, du fait d'une poursuite de la modernisation progressive du réseau avec la mise en œuvre de services supplémentaires au contrat de DSP Eolis ainsi que les incidences d'une intégration tarifaire avec le réseau Car Jaune.

Au total, le projet de dépenses de fonctionnement s'élève à 29 M€.

En matière d'investissement, les orientations budgétaires, outre la poursuite et le report d'actions engagées en 2007, initient le lancement des actions prévues au Plan de Déplacements Urbains (PDU) et au Schéma Directeur Vélo (SDIV), ainsi qu'une série d'études prospectives déplacements.

Le projet de dépenses d'investissement s'élève à 3 170 M€.

▲ BUDGET DE FONCTIONNEMENT

L'essentiel du fonctionnement repose sur les contrats harmonisés du réseau EOLIS et des transports scolaires, accompagnés d'une démarche de contrôle qualité et si possible la conclusion d'accords tarifaires avec les Car Jaunes.

Le nouveau contrat de DSP EOLIS intègre des options de modernisations :

- lignes de liaisons littorales Le Port / Saint-Paul, et Saint-Paul / Saint-Leu ;
- axe structurant Guillaume / St-Paul Centre ;
- renforts sur les hauts de La Possession ;
- information dynamique aux arrêts principaux ;
- embarquement vélos systématisé progressivement ;
- extension des services vélo-taxis ;
- lignes complémentaires sur Piton Saint-Leu ;
- augmentation des amplitudes journalières ;
- service d'information clientèle téléphonique et internet ;
- circuits spéciaux pour manifestations événementielles ;

Cette traduction budgétaire des engagements du TCO en faveur des transports collectifs s'inscrit ici dans une stratégie à long terme qui vise une augmentation progressive de l'offre de transport public (cf. PDU), notamment en anticipation de l'arrivée du Tram train.

Le futur marché de transports scolaires réparti sur 10 lots répond à une démarche d'harmonisation des services : il s'agit du deuxième poste de dépenses pour 11,2 M€.

Les nouveaux contrats sur 8 ans (lignes régulières EOLIS) et 6 ans (transports scolaires) devraient permettre une planification budgétaire plus poussée pour les années futures.

➔ Globalement, le budget de fonctionnement s'établit ainsi à 29 M€.

▲ BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissements 2008, portera prioritairement sur trois opérations engagées en 2006, à savoir :

- le projet d'extension et de rénovation de la gare routière de Saint-Paul :

Montant total de l'opération : 2 680 000 €

- le projet d'amélioration des arrêts de transports publics (implantation de poteaux, bancs et abribus qui a pris du retard au niveau des études) :

Montant total de l'opération : 1 700 000 €

- le projet d'itinéraires privilégiés pour les transports en commun (études opérationnelles de maîtrise d'œuvre) :

Montant total de l'opération : 10 000 000 € à échéance 2015

De plus, la prochaine adoption du Schéma Directeur Intercommunal Vélo permettra d'initier les premières actions en faveur du vélo devant relever de l'intercommunalité.

• Certaines études sont regroupées sous l'intitulé « études prospectives ». Il s'agit notamment :

- d'une étude préalable à l'application de la loi handicap et accessibilité,
- d'une étude d'opportunité sur la requalification de la RN1 à l'ouverture de la Route des Tamarins,
- d'une étude de schéma de transport sur le Cœur d'Agglomération avec la mise en œuvre d'une modélisation des trafics.

• En complément, les orientations budgétaires proposent également des actions qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de déplacements urbains :

- élaboration de chartes piétonnes et de sécurité routière,
- observatoire de l'insécurité routière, etc. ...

• Le régime de subventions d'équipement aux projets communaux pour les voiries et les pistes cyclables est appelé à être redéfini plus largement en lien avec le PDU avec des objectifs réadaptés aux politiques de déplacements tous modes issues de ce plan.

○ Une nouvelle inscription concerne le développement de l'intermodalité (montage d'accord tarifaires entre réseaux, action communes de promotion et d'information des voyageurs, centrale de mobilité, ...) qui reposera sur une concertation avec les autorités organisatrices de transport.

• A noter le report d'inscription en 2008 du projet d'aménagement de locaux sur le centre d'échanges du Port retardé pour des raisons administratives et techniques.

▪ Enfin, l'élaboration d'un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) du siège du TCO est destinée à montrer la voie aux employeurs intéressés pour développer de nouvelles stratégies de déplacement et de stationnement de leurs personnels.

➔ Ainsi, globalement le budget d'investissement transports pour 2008 s'établit à 3 170 M€.

**TCO - BUDGET PRIMITIF 2008
POLE TRANSPORTS**

FONCTIONNEMENT	Montant TTC
DSP RESEAU EOLIS	15 750 000 €
TRANSPORTS SCOLAIRES	11 200 000 €
ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	2 220 000 €
CONTROLES PRESTATIONS ET QUALITE	137 000 €
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE MOBILITE	65 000 €
ACCORDS TARIFAIRES	200 000 €
Remboursement VT/TS	105 000 €
ASSISTANCE SUIVI DE CONTRATS	25 000 €
Adhesion gart et GET 974	8 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	29 710 000 €

INVESTISSEMENTS	Montant TTC
Extension Gare Routière (AP/CP)*	1 570 000 €
Infrastructures poteaux abris (AP/CP)*	200 000 €
Etudes avant projet "itinéraires privilégiés" (AP/CP)*	227 000 €
Etudes prospectives *	228 000 €
Locaux sur Pôle d'échange du Port	80 000 €
Mise en œuvre du Schéma Directeur Vélo*	100 000 €
Mise en œuvre du PDU*	100 000 €
Etudes de résolution de points noirs de circulation des bus	100 000 €
Régime d'aide « PDU » au Communes	500 000 €
Développement de l'intermodalité	25 000 €
Plan de déplacement d'entreprise (PDE) du TCO	40 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT (Tranche 2008)	3 170 000 €

*opérations gérées en AP/CP- Montants 2008 correspondant au CP du budget 2008.

I. Planification / Grand Projet

1. Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Ouest (SCOT Ouest)

Le rapport de présentation produit et validé en avril 2005 a mis en lumière le diagnostic et les enjeux de développement d'aménagement et de protection / valorisation de l'environnement.

Au regard de ces enjeux, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) débattu par le Conseil Communautaire et longuement concerté avec les personnes publiques associées et le Conseil de Développement, présentait dans sa version validée de novembre 2005 les priorités politiques de la Communauté d'Agglomération en termes d'aménagement et de développement durable.

Le document d'orientations générales (DOG), troisième composante du SCOT, met en œuvre les objectifs du PADD et assure ainsi la cohérence interne de la démarche SCOT entre enjeux partagés, objectifs politiques, et outils de mise en œuvre.

L'année 2007 a été consacrée à la mise au point de l'évaluation environnementale. Cette dernière doit faire partie intégrante du SCOT en complétant le rapport de présentation par un état initial de l'environnement, la mesure des impacts du projet de SCOT et les préconisations en matière de minimisation de ces impacts.

2. Le grand projet « Cœur d'Agglomération »

2.1 - Présentation

Une première étude urbaine de niveau « esquisse » a été engagée en novembre 2003 par le TCO et les communes de Saint-Paul, La Possession et Le Port, visant à définir les grands principes de ce cœur d'agglomération dans son ensemble et à préciser sur certaines zones les parties d'aménagement retenus. Cette étude a été validée en février 2005.

Consécutivement, le TCO et les communes concernées, ont souhaité engager immédiatement les phases pré-opérationnelle et opérationnelle d'aménagement du cœur d'agglomération au travers d'une démarche de management de projet. Dans cet objectif, l'EPCI et les communes se sont adjoints les compétences d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine (Expertise et Développement / l'AUC / Soler-Couteaux & Llorens), pour les aider à compléter et affiner les documents existants, et à piloter le projet.

2.2 – Contenu de la mission

Il s'agit globalement de relancer la dynamique « cœur d'agglomération » : revalider l'image urbaine et asseoir les projets communaux – phares (ou « points d'ancrage »), donner du réalisme aux projets (études de faisabilité). En termes de mission permanente cela comprend les prestations suivantes : animation des élus, l'observation, l'information et la communication.

Par ailleurs, la mission comporte 4 actions distinctes :

- actualisation et détail de l'esquisse urbaine pour aboutir à un véritable schéma de secteur : l'intégration de ce schéma de secteur dans le SCOT en cours d'élaboration (sous forme d'annexe ou de chapitre particulier) et sa prise en compte dans le SAR/SMVM et dans les PLU feront partie de la mission et constituent une priorité en termes de délai ;
- définition d'un cadre opérationnel d'intervention ;
- identification et engagement des études et expertises en découlant (y compris : reprise des études existantes, définition des compléments nécessaires) ;
- choix et mise en place d'un ou de plusieurs modes opérationnels pour la réalisation du projet d'aménagement.

Le marché est un marché à tranches : une tranche ferme de 2 ans démarrée en mai 2006, puis une tranche conditionnelle de 4 ans sur la dernière action.

La mission est pilotée par un « groupement de commande » (TCO mandataire), avec un financement global de **1 085 000 € TTC** qui se décompose comme suit :

- TCO : 70 % ;
- Saint-Paul : 15 % ;
- Le Port : 10 % ;
- La Possession : 5 %.

Soit une dépense prévisionnelle de 500 000 € TTC en 2008.

II. Habitat, Ville et Cohésion Sociale

Pour l'année 2008, les orientations budgétaires sont articulées autour des 2 axes de travail principaux du service :

- **L'Équilibre social de l'habitat**
- **La structuration des bourgs prioritaires de l'agglomération**

1. L'équilibre social de l'habitat

Le service, aujourd'hui, développe ses actions d'accompagnement et de suivi des programmations des projets urbains des communes. Il participe désormais à une mission plus globale de construction de la ville par la veille de l'équilibre social de l'habitat en cohérence avec le PLH.

1.1 – Le cadre d'intervention générale

L'intervention du TCO au titre de l'habitat est double :

- Suivi et mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté en mars 2005 et établi pour une durée de 6 ans ;
- Mise en œuvre de la délibération du Conseil Communautaire du 5 septembre 2005 précisant l'intérêt communautaire de ses interventions en matière d'habitat.

Pour rappel, 5 axes prioritaires ont ainsi été définis :

- l'action foncière, (voir volet foncier de la DATH)
- l'amélioration de l'habitat,

Au titre de l'année 2007, plusieurs opérations de logements ont déjà pu bénéficier du soutien financier du TCO.

Il s'agit notamment de :

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la ville du Port : 54 logements financés en 2007 sur un programme de 135 logements pour 2 ans ; la convention fera l'objet d'une prorogation jusqu'en juillet 2008.
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Trois-Bassins : 46 logements financés sur un programme de 160 logements pour 5 ans.

En conséquence, les crédits concernant ces 2 opérations seront reconduits pour 2008.

A cela, il faudra ajouter des crédits de fonctionnement destinés à soutenir l'ingénierie de certains projets (équipes OPAH par exemple) de l'ordre de **100 000 €** par an et des crédits d'investissements pour des études pré-opérationnelles ou de faisabilité d'OPAH entrant dans le cadre d'intervention communautaire ; voir l'étude de faisabilité d'un PIG intercommunal d'amélioration de l'habitat.

- la diversification de l'offre de logement, en faveur notamment du logement intermédiaire et du logement locatif social,

Au titre de l'année 2007, plusieurs opérations de logements ont déjà pu bénéficier du soutien financier du TCO. Il s'agit notamment de :

Nom de l'opération	Commune	Type d'opération	Nombre de logements
Say Piscine 2	Le Port	L.E.S g	12
Bois de Senteur	Le Port	LLTS	20
Bois de Cannelle	Le Port	LLTS	27
Café Moka	Possession	LLTS	44
RHI des Attes	Saint Leu	RHI	(162)
Champ de Merle BB 1	Saint Paul	LESg	14
Bois Rouge	Saint Paul	LESg	15
Ravine Daniel	Saint Paul	LLTS	51
Chemin Pavé	Saint Paul	LLTS	12
SANS SOUCI	Saint Paul	LLTS	12
Chemin Summer	Saint Paul	LESg	3
Sans Souci 1	Saint Paul	LESg	16
Champ de Merle T2	Saint Paul	LESg	21
Les Filaos	Saint Paul	LESg	4
Fond Générèse	Saint Paul	L.E.Sg	11
Chemin Summer	Saint Paul	L.E.Sg	17
Champdemerle eperon	Saint Paul	L.E.Sg	14
Bouillon T2	Saint Paul	L.E.Sg	18
Champ de Merle BB 2	Saint Paul	LESg	19

Soit un total de 489 logements environ pour une aide financière du TCO de **2 300 000 € TTC**. La tendance devrait se conforter en 2008, d'autant que les programmations pluriannuelles de l'état établi fin 2007 présentent des chiffres plus importants que les années précédentes. Début 2008, un travail de programmation avec les communes et les autres partenaires institutionnels permettra d'avoir une lecture de nos interventions et d'établir une première liste des opérations qui pourraient bénéficier de l'aide du TCO. Le montant des investissements dans ces opérations étant souvent très important, il est souhaitable que, sauf cas exceptionnel, le TCO reste dans la limite qu'il s'est fixé pour ce type d'intervention (maximum de 10 000 €/logement) ; sachant que la moyenne des interventions pour l'année 2007 se situe entre 7 000 et 8 000 €/logement.

De plus, le TCO sollicité, par la commune du Port sur l'ANRU-VOIE TRIOMPHALE/LEPERVANICHE/VERGES-, a délibéré pour participer financièrement, au titre de son action en faveur de l'habitat. Proposition pour le projet ANRU du Port : 5 639 013 € soit 8 % du coût total du projet et sur la durée totale du projet (5 années) représentant un investissement d'environ **1 127 802,6 €/an**. La convention a été signée par les différents partenaires le 19 octobre 2007. Sera demandé pour l'année 2008, une première aide du TCO à hauteur 591 000 €.

Ainsi l'objectif quantitatif fixé pour 2008 sera de porter le soutien du TCO à la production de 300 logements au moins, soit une enveloppe financière pour des crédits d'investissement de l'ordre de 2 000 000 €.

4. l'intervention en faveur des publics les plus fragiles : personnes âgées, handicapées, personnes en grande difficulté de logement, (en lien avec la Politique de la Ville)
 5. La connaissance du marché du logement, l'observation ainsi que le suivi et l'évaluation du PLH intercommunal.
- Sur cet axe en 2007, l'évaluation annuelle du PLH et la mise en place de l'observatoire de l'habitat ont été les priorités données. Ainsi, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été mise en place avec Claudine Cerveaux-Daval.

Pour 2008, cette mission sera reconduite et visera à améliorer la méthodologie de l'évaluation annuelle en la développant à l'échelle des quartiers PLH, dans le but de commencer à analyser les futures trajectoires résidentielles que pourraient engendrer l'effet « Route des Tamarins ». L'Agglomération renforcera son partenariat avec les services de l'Etat, le Département, la CAF, la CDC, l'ARMOS et l'ensemble des bailleurs sociaux pour une meilleure gestion des données sur le logement et la coordination des interventions de chacun sur son territoire. (enquête logement, observatoire des loyers, données évaluation PLH, appui au suivi des PLH, mise en place de l'observatoire....)..

- Dans la continuité de 2007, l'étude de marché sur le logement intermédiaire se poursuivra en 2008 par les enquêtes auprès des ménages et des propositions de travail pour le TCO dans les années à venir sur ce segment de l'offre de logement.

1.2 – Les actions particulières en 2008

a. Qualité de l'habitat/ habitat durable

Cette réflexion sur l'aspect qualitatif de l'habitat est aujourd'hui intégrée dans la convention CAUE et dans le cadre du partenariat avec l'ARER. Pour rappel, ce partenaire privilégié apporte son aide au TCO et ses conseils aux opérateurs qui souhaitent bénéficier des aides du TCO pour toutes les actions relatives aux économies d'énergie.

La définition des concepts de « qualité », des énergies renouvelables et de la gestion des déchets dans l'habitat et ainsi que les processus de densification dans les villes sont aussi inscrits dans la réflexion menée conjointement avec la Direction de l'Environnement et l'ARER. Cette réflexion aura pour objectif de préciser la nature des interventions futures de l'Agglomération (prise en compte des surcoûts éventuels par exemple) et d'évaluer les opérations à retenir dans ce domaine. (voir volet Ressources, Espaces naturels et Littoral ci-après).

Une action de formation et de sensibilisation sera reconduite en 2008 avec l'ARER auprès des opérateurs/bailleurs sociaux voir même auprès des promoteurs et opérateurs privés qui sont à l'origine de près de 80% de la production de logements du territoire.

b. Etude de programmation sur le foncier maîtrisé par le TCO dans le cadre du PLH

Le TCO possède la maîtrise d'un foncier sur le littoral de Trois-Bassins. En lien avec la Commune, il est proposé de lancer une étude de programmation logements sur le site (**50 000 €**), capable d'accueillir à la fois une résidence de personnes âgées et de mixer une opération sociale avec un équipement public pouvant maintenir une solidarité et le lien intergénérationnel.

c. La Structuration des Bourgs Prioritaires de l'Agglomération

Le Projet d'Agglomération prévoit de concentrer l'action publique sur 5 bourgs prioritaires: Trois Bassins, Le Guillaume, Le Plate, La Saline, Dos D'Ane. Les actions principales proposées sont les suivantes :

6. Action foncière (extension, densification et structuration des centres bourgs) ;
7. Expérimentation de traitements adaptés sur les extensions en matière d'assainissement et de traitement des eaux pluviales ;
8. Financement des surcoûts de production de logements locatifs aidés ;
9. Mise en place de petites zones d'activités ;
10. Traitements paysagers.

En 2006, suite aux études de structuration de bourgs réalisées par les communes, plusieurs opérations sont susceptibles de bénéficier du concours du TCO. Un effort particulier sera à conduire sur les espaces publics, qui font souvent défaut. Il est à noter que dans le prochain contrat de projet les financements « structuration de bourgs » n'émargent qu'à 60%, et que seront majorés les projets des bourgs labellisés « villages créoles » ou démarche de développement durable.

Suite aux travaux effectués en 2006 avec les Communes et les partenaires, le TCO contractualisera en 2007-2008 avec ses Communes inscrites dans cette démarche un cadre d'intervention plus précis (« contrat de bourg ») pour ses actions en faveur de la structuration des bourgs en respectant les principes exposés ci-dessus par le Projet d'Agglomération.

Le montant prévisionnel de notre intervention serait de l'ordre de **500 000 € TTC** en crédits d'investissement.

III. Politique foncière et urbanisme opérationnel

1. URBANISME OPERATIONNEL

Le TCO est compétent en matière de création de ZAC pour la réalisation de zones d'activités économiques d'intérêt communautaire. La cellule action foncière et urbanisme opérationnel vient en appui de la direction économique pour mener les procédures de ZAC ou est associé aux réflexions relatives à des projets d'aménagement qui pourraient devenir des ZAC.

2007 a vu se poursuivre l'avancée de la ZAC Portail avec l'approbation du dossier de réalisation. L'année 2008 va correspondre à la mise en œuvre opérationnelle de la ZAC avec un démarrage des premiers travaux dans le courant du deuxième semestre 2008. Le TCO ne prévoit pas de participation sur cette ZAC qui est réalisée aux risques et péril de l'aménageur.

Ouverture des villes sur la mer : l'année 2008 serait consacrée à la précision des sites et modalités d'intervention du TCO.

Dans le cadre de cette thématique une première opération concerne la participation à l'aménagement de la darse de grande plaisance du Port pour 150 000 €

2. FONCIER

Après une année 2007 qui a vu se concrétiser de nombreuses acquisitions, 2008 devrait représenter un volume d'acquisition de même niveau que 2007.

L'avancement des projets des directions opérationnelles permet de mieux cibler les acquisitions à venir et de mettre en œuvre les procédures adaptées à la maîtrise foncière. En particulier des projets d'aménagement touristiques avancés vont nécessiter des acquisitions en 2008 : sentier littoral, aménagements du littoral Sud de Saint-Leu...

Comme chaque année un effort particulier sera porté à la constitution de réserves foncières pour l'habitat avec notamment l'utilisation du droit de préemption.

Budget estimé : 1 500 000 Euros.

Par ailleurs, Le TCO va continuer à s'appuyer sur la **Convention Cadre** d'intervention foncière conclue avec l'EPFR pour un montant de 4 millions d'euros (pour la période 2004-2008) dont 2 millions pour l'habitat et 2 millions pour l'économique.

Budget estimé : 500 000 Euros.

Des procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) doivent permettre d'assurer la maîtrise foncière des projets suffisamment avancés. A cet effet, un marché pour une mission d'opérateur foncier a été lancé en 2007 pour une mise en œuvre en 2008.

Budget estimé : 100 000 Euros

La convention d'observation foncière conclue entre le TCO et la SAFER (observations des DIA, évolution des prix...) sera aussi reconduite. L'action menée avec les communes sur les « stocks » de foncier SAFER destinés à être urbanisés sera poursuivie.

Budget estimé : 8 000 €uros

Au total, la mise en oeuvre du programme d'acquisitions foncières, pour l'ensemble des compétences du TCO représente l'équivalent de **2 108 000 euros**.

IV. Ressources, Espaces Naturels et Littoral

1. Politique de l'eau

Le SAGE Ouest (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Ouest) a été approuvé par arrêté préfectoral le 19 juillet 2006. La Commission Locale de l'Eau de l'Ouest « CLEO » (instance décisionnelle du SAGE) n'ayant pas de personnalité juridique, a proposé dans ses séances du 23 février et 22 juin 2006 que le TCO soit la structure chargée du suivi de la mise en oeuvre du SAGE Ouest. La Communauté d'Agglomération apparaît en effet comme étant la structure la plus appropriée pour les raisons suivantes : échelle intercommunale, meilleure appropriation et cohérence d'action, efficacité du suivi, compétence en matière d'aménagement et de planification (notamment le SCOT).

Cette mission représente **un poste à temps complet** et consiste notamment à la réalisation des tâches suivantes :

- Mise en oeuvre d'actions du SAGE (réalisation de quelques actions jugées prioritaires).
- Suivi / Evaluation du programme d'actions du SAGE (mise en place et exploitation de tableaux de bord, développement et mise à jour du SIG « Eau », gestion de la base de données).
- Animation de la CLEO / Appui logistique et administratif.
- Assistance technique auprès des collectivités locales (conseil, partenariat).
- Mise en oeuvre d'une communication régulière et ciblée à caractère informatif et pédagogique.
- Veille sur les projets et opérations d'aménagement sur le périmètre du SAGE.

En termes d'organisation, il reste à valider les orientations de la CLEO par le Conseil Communautaire et à assurer la coordination de ce suivi entre la DATH et la Cellule prospective « eau et assainissement ».

Une des opérations prioritaires qui ressort du plan d'actions du SAGE Ouest concerne l'élaboration d'un Schéma Directeur Intercommunal des Eaux Pluviales. Cette étude consiste à établir un zonage pluvial à l'échelle du territoire du SAGE pour définir, entre autres, en fonction des objectifs de protection des personnes et des milieux naturels :

- les capacités des exutoires naturels pour plusieurs fréquences de retour de pluies;
- les zones où l'infiltration ou le stockage sont possibles ;
- les limites de rejet par ha imperméabilisé.

Coût estimatif de l'étude : **70 000 € TTC**.

2. Protection des récifs coralliens

Compte tenu des enjeux liés à la protection des récifs coralliens dans l'Ouest et à l'arrivée de la Réserve Naturelle Marine, il est proposé que la Communauté d'Agglomération poursuive l'engagement pris en 2004. Il s'agit ainsi de subventionner l'Association Parc Marin, sur la base d'un financement pluri annuel, pour la réalisation de deux actions contribuant fortement à une meilleure connaissance des milieux récifaux :

- Pérennisation du sentier sous-marin de l'Hermitage (outil pédagogique de découverte du milieu marin à destination du grand public et des scolaires),
- Poursuite de l'état initial du suivi scientifique de l'Effet Réserve par la mise en œuvre de protocoles opératoires spécifiques.
- Coût prévisionnel : **50 000 € TTC**.

3. réalisation d'un centre de la mer

Sur la base de l'étude programme réalisée en 2007, une provision de 80 000 € est prévue pour démarrer l'opération de réalisation du centre.

4. Actions sur le paysage et le cadre de vie

4.1 Mise en œuvre de la charte intercommunale paysagère, architecturale et patrimoniale

Le TCO finalise l'élaboration de la charte intercommunale paysagère, architecturale et patrimoniale et affiche ainsi une réelle volonté de faire du paysage un élément structurant du territoire et de mener une politique ambitieuse en matière d'aménagement qualitatif.

Les trois orientations pour un cadre de vie maîtrisé et agréable, issues du diagnostic, proposent des dispositions, sous la forme de fiches-actions, pour marier harmonieusement les espaces agricoles et de nature, les espaces habités et d'activités et les infrastructures de déplacements.

La signature de la charte par les partenaires pourrait se faire mi 2007. En attendant, il est important de continuer à mobiliser tous les acteurs et à communiquer autour de la charte afin de l'inscrire dans la durée et lui donner une traduction opérationnelle. Il convient donc de prévoir une enveloppe globale de **200 000 € TTC** pour la mise en œuvre de trois actions jugées prioritaires.

a) Etude "Schéma intercommunal de protection et de valorisation des rebords des grandes ravines" :

b) Etude intercommunale paysage-urbanisme des limites (ou lisières) agro-urbaines

Les objectifs de ces deux études sont les suivants :

- Définir les conditions de faisabilité (par rapport à l'occupation des sols, au foncier, aux projets en cours ou prévus),
- Développer les principes d'aménagement et les programmes (phasages, coûts) pour chaque commune,
- Concerter avec les acteurs (communes, Région, Département, Etat, agriculteurs, ...),
- Mettre en place les dispositifs de protections (inscriptions aux documents d'urbanisme).

c) **Etude sur l'aménagement paysager de zones d'activités économiques :**

Etude portant sur l'intégration paysagère des zones d'activités économiques dans l'optique de la préfiguration d'un cahier des charges pour des opérations d'ensemble.

4.2 Mission d'accompagnement du CAUE

Par ailleurs, la convention cadre signée avec le CAUE en 2006 pourrait être reconduite en 2007 pour accompagner et conseiller les directions du TCO dans la réalisation d'opérations diverses (aménagement, équipements, zones d'activités économiques, visites de terrain, séminaires/expositions, ...) en matière de paysage, d'architecture, d'urbanisme, de formes urbaines, d'HQE, ...

Les interventions pourraient également se décliner sous la forme d'assistance technique ou de coordination d'équipes.

Montant prévisionnel : **15 000 € TTC** (soit 40 jours d'intervention pour l'année 2007)

V. Espace Rural, Hauts de l'Ouest

1. Projet de territoire de Mafate

Le TCO a engagé en mars 2005 un diagnostic suivi d'une réflexion prospective sur l'aménagement et le développement durable du cirque de Mafate. La phase diagnostic achevée fin 2005 a mis en évidence plusieurs problématiques qu'il convenait d'explorer, voire de solutionner avant d'avancer plus loin dans l'étude.

Il s'agissait notamment du service public d'enlèvement des ordures ménagères, de la mise en service de la piste de la rivière des Galets et de la question particulièrement complexe du statut juridique de Mafate. Ceci était fait, le bureau d'étude ECS a produit la phase 2 « orientations / enjeux » actuellement en cours de validation.

La mise en place du parc national des hauts nécessitera un ajustement permettant de préciser le portage de la phase 3 de l'étude.

2. Participation à l'opération « piste de la Rivière des Galets »

Les réflexions partenariales engagées sur Mafate ont mis en évidence la nécessité de maintenir la piste de la Rivière des Galets (anciennement piste de chantier du Transfert des Eaux) pour le développement économique du cirque, le désenclavement des populations du cirque et l'efficacité des différentes missions de service public.

La commune de la Possession, s'est positionnée, en tant que maître d'ouvrage, et donc gestionnaire, en 2006.

Dans le même temps, le TCO a donné un accord de principe sur le financement à hauteur d'un tiers de cet opération, aux côtés de la Région et du Département.

Il convient donc, de prévoir **au budget** 2008, une enveloppe de **160 000 €** à allouer à la commune de la Possession pour cette opération (sous forme d'une subvention d'équipement).

3. Démarche de développement durable autour de la route Hubert Delisle / Pôle Excellence Rurale (PER)

Dans le cadre de la démarche partenariale initiée en 2005, le projet trouve aujourd'hui sa déclinaison opérationnelle dans le concept « Pôle d'excellence rurale ». Le programme d'actions a été élaboré avec plus de 30 partenaires pour un montant global de 5 465 051 €.

Les projets sont menés par des porteurs privés ou par la direction économie du TCO. La direction aménagement assure le pilotage global du dossier.

VI. Aide à la décision, Observation et cartographie (ADoc)

Cellule transversale du TCO, ADOc assure pour l'ensemble des services les missions de production liées au Système d'Information Géographique (S.I.G.). Pour poursuivre la mise en œuvre et le déploiement du SIG et disposer à terme d'un outil performant d'échange et de partage d'informations, il devient nécessaire de définir dans la durée les axes d'intervention du SIG.

1. Maintenance de l'Infrastructure de l'Information Géographique

- Maintenance Logiciel

Marché négocié avec ESRI couvre le besoin en maintenance pour 2008. un contrat devra être signé fin 2008 pour une période de 3 ans (40 000 €) annuel.

- Acquisition de données 30 000 €.

- Acquisition de logiciel complémentaires 20 000 € en fonction des commandes internes de besoin en production

2. Développement et déploiement de nouveaux services aux usagers internes et externes

Externalisation de la IIG ou extranet – internet : marché à passer avec un fournisseur d'accès pour l'hébergement du site prévisionnel 30 000 €.

VII. Divers

1. Participation au contrat d'objectifs de l'AGORAH

Il est proposé d'inscrire une participation de **30 000 € TTC** pour 2007 permettant d'avoir accès à l'ensemble des travaux de l'agence et de demander la réalisation d'études complémentaires dans le domaine de l'habitat, des équipements, du développement économique et du foncier.

**TCO - BUDGET PRIMITIF 2008
POLE AMENAGEMENT ET HABITAT**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Elaboration du SCOT	20 000	
Cœur d'Agglomération	500 000	
Production de logement neuf	2 000 000	100 000
Rénovation et Amélioration de l'habitat ANRU	500 000	
Structuration de bourgs	500 000	
Darse de grande plaisance	150 000	
Action foncière	1 500 000	
Convention EPFR	500 000	
Assistance foncière	100 000	
Observation foncière (SAFER)		8 000
Elaboration Schéma Directeur des Eaux Pluviales	70 000	
Charte intercommunale paysagère	200 000	
Centre de la mer	80 000	
Subvention parc marin		50 000
Mission d'accompagnement CAUE		15 000
Piste de la Rivière des Galets	160 000	
SDIG		
Acquisition autres	80 000	
Subvention AGORAH		30 000
TOTAL	6 360 000	203 000

Les orientations budgétaires 2008 de la direction économie et tourisme du TCO s'inscrivent dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements du TCO pour 2007-2013

I. Le contexte et les caractéristiques des orientations pour 2008 :

A- Le contrat d'agglomération

La direction économie et tourisme s'inscrit dans la mise en œuvre du contrat d'agglomération et notamment dans l'une des quatre orientations transversales :

- **« optimiser l'activité économique et l'emploi tout en renforçant les pôles spécifiques de la micro région ouest. »**

B- Une action centrée sur la mise en œuvre de quelques projets phare

L'année 2008 sera consacrée à la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle de quelques dossiers principaux.

II. Aménagement :

A- Aménagements en faveur des entreprises

Une politique d'offre raisonnée, mais active à court terme pour « dégonfler » la pression engendrée par les attentes mal satisfaites et contribuer à l'aménagement souhaité du territoire intercommunal.

Après la livraison fin 2006 début 2007 des zones d'activités de Vue Belle et de Bras Montvert, la direction s'est attachée à commercialiser ces deux zones d'activités et à en assurer la gestion. Aujourd'hui la zone de Vue Belle est commercialisée à 100% et Bras Montvert devrait l'être avant la fin du premier semestre 2008.

Des projets similaires peuvent être engagés sur d'autres sites en fonction des besoins et des disponibilités foncières. Les secteurs du Guillaume à Saint Paul et de Notre Dame des Champs à Saint Leu ont d'ores et déjà été identifiés. Il conviendra de lancer la procédure d'identification des sites et de maîtrise foncière.

Dans le cadre de la réalisation du cœur d'agglomération, la poursuite des opérations d'aménagements de la ZAC environnement a été provisoirement arrêtée afin d'intégrer les préconisations et orientations retenues dans le cadre de l'étude urbaine cœur d'agglomération ainsi que dans le cadre du marché de définition « hippodrome et parc urbain ».

Le principe d'une requalification de la ZAC environnement dans l'environnement du parc urbain est acquis. Les dernières réflexions engagées récemment devraient aboutir à de nouvelles orientations en matière d'aménagement. Une nouvelle approche des dépenses concernant l'opération est ainsi envisagée.

Les friches industrielles de Vue Belle et de Savanna ont fait l'objet de deux mandats d'études attribués respectivement à la SEDRE et à la SODIAC afin d'accompagner la reconversion de ces sites historiques.

L'année 2007 a permis d'aborder les questions liées aux maîtrises d'ouvrage sur la base des propriétés et des objectifs de reconversion. Toutefois, la complexité des enjeux n'a pas permis de définir les modalités d'intervention.

S'agissant de Vue Belle il conviendra pour 2008 de valider définitivement les orientations d'aménagement afin de passer à la phase de programmation. Il convient de noter, que l'essentiel du parti pris programmatique concerne des enjeux à vocation communale.

Concernant Savanna, le TCO est devenu propriétaire de l'ancienne distillerie depuis septembre 2007, avec l'obligation de déposer un permis de réhabilitation dans les 2 ans. En tenant compte des propositions d'aménagement du schéma en cours d'étude, dès le début 2008 il sera nécessaire de lancer la phase opérationnelle (maîtrise d'œuvre) pour ce bâtiment seul sans attendre la fin des études pour le reste des friches.

Dans le cadre de l'étude réalisée en 2004 / 2005 sur la mise en place d'une filière de production de terrains et bâtiments d'activités économiques le TCO poursuivra son action en termes de :

- programmation des ZAE et d'immobiliers d'entreprises (**enveloppe prévisionnelle 2008 : 2 750 000 €**),
- Réhabilitation des friches industrielles « historiques » (**enveloppe 2008 : 200 000 €**),
- Gestion d'un observatoire du foncier et des locaux d'activités.

Le TCO veillera à la mise en œuvre de la convention signée entre le TCO, la SEDRE et la commune de la Possession pour la partie concernant le programme économique de 20 ha ; La future zone d'activités de la ZAC Moulin Joli, fait partie des 150 Ha qu'il convient de produire dans les quinze prochaines années sur le coeur d'agglomération en réponse à la pénurie de foncier et d'immobilier d'entreprises sur ce secteur.

Des implantations de qualités doivent permettre de mettre en valeur ce secteur qui deviendra à terme l'espace de liaison entre le Parc Urbain du coeur d'agglomération (coulée verte) et le centre de la Possession (ouverture sur la mer).

Enfin le TCO devra mener à son terme la concession d'aménagement mise en œuvre en 2006 pour l'aménagement et la commercialisation de la ZAC Portail sur le territoire de Saint-Leu. Le dossier de réalisation étant en cours de validation et le dossier loi sur l'eau en instruction auprès des services de l'Etat, les premiers marchés de travaux seront passés dès le premier trimestre 2008.

B- Aménagements touristiques

En 2007, un programme d'investissements pluriannuel a été défini en lien avec la programmation financière du DOCUP 2007-2013 afin d'obtenir les co-financements escomptés.

La partie opérationnelle de certains projets a été confiée à la direction des investissements afin de réaliser les investissements programmés dans les meilleurs délais.

En parallèle, certaines actions sont poursuivies :

- des actions pour maîtriser directement le foncier ou être autorisé à aménager du foncier public,
- des aménagements du littoral de Trois-Bassins par le biais de chantiers d'insertion,
- la mobilisation d'expertises extérieures par le biais de missions d'assistance maîtrise d'ouvrage, par des missions de maîtrise d'oeuvre ou par des études techniques complémentaires.

2008 sera donc marquée par le lancement des travaux d'aménagement des différents projets. Le TCO devra donc accentuer ses efforts pour assurer la maîtrise du foncier nécessaire aux aménagements dans le cadre du mandat de maîtrise foncière géré par le service foncier et aménagement opérationnel, lancer les études de maîtrises d'oeuvre pour les premières phases de réalisation des projets et réaliser les premiers travaux soit dans le cadre de marchés de travaux soit par le biais d'un programme de chantiers d'insertion.

Aussi, la mise en œuvre de l'aménagement du sentier littoral de la Côte Ouest (**enveloppe 2008 : 200 000 €**) et du littoral de Saint-Leu, est assurée par cette nouvelle direction en collaboration étroite avec le développeur tourisme.

Le projet d'aménagement du littoral de Trois-Bassins se poursuivra au travers d'un chantier d'insertion sur la Pointe de Trois-Bassins et par des travaux suite à la mission de maîtrise d'œuvre réalisée sous l'égide du Conservatoire du Littoral. Une étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une terrasse panoramique publique dans le secteur sud de la pointe Trois-Bassins et les études techniques de réalisation de bassins de baignades devront être lancées.

Enveloppe prévisionnelle 2008 pour les aménagements touristiques : 400 000 €

Le projet Route Hubert Delisle, labellisé Pôle d'Excellence Rurale en 2007, entre aussi dans une phase plus opérationnelle avec l'étude de mise en valeur et d'aménagements touristiques le long de la route et un programme de chantiers d'insertion.

Enveloppe prévisionnelle 2008: 240 000 €

De la même façon, le schéma directeur de signalisation touristique concernant l'ensemble du territoire sera mis en œuvre avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et d'une mission de maîtrise d'œuvre. Il s'agira de réaliser notamment : des études de graphismes, des études d'implantation des dispositifs de signalisation des pôles touristiques, des études pour l'implantation des RIS et pour la signalisation d'intérêt local (notamment sur la Route Hubert Delisle et sur le bassin de séjour de St-Gilles-les-Bains).

Enveloppe prévisionnelle 2008: 300 000 €

Les marchés de fourniture et d'installation des équipements de signalisation seront lancés dans le courant de l'année.

Le TCO a défini le principe d'un co-financement à la Commune du Port pour la réalisation d'une darse de grande plaisance par la CCIR dans le cadre du projet d'ouverture de la ville sur la mer. Ce co-financement se fera sous la forme d'un AP-CP.

III. Animation Economique du territoire :

A- Animation économique

1- Accueil des entreprises :

L'objectif à long terme du TCO est de se doter d'un service d'accueil aux entreprises mutualisé pour les cinq communes. Celui-ci trouve sa première réalisation dans la possibilité d'offrir prochainement une information fiable et immédiate sur les disponibilités foncières et immobilières dans les zones d'activités. La « bourse des locaux » qui est intégrée à un outil SIG, deviendra accessible à tout porteur de projet grâce à Internet dès la mi 2008.

Les modalités de fonctionnement, les répartitions de compétences et de moyens ainsi que l'étendue des services à proposer aux entreprises sont autant d'éléments qui sont en cours de discussion avec les cinq communes.

L'année 2007 a permis de conforter le premier outil de gestion des espaces économiques (tableau de bord ayant vocation à devenir un observatoire) qui a été mis en place en 2006 en complémentarité avec les outils déjà existants ainsi que les partenariats qui ont été tissés avec les communes membres du TCO, l'AGORAH, les aménageurs, les privés...

Les objectifs du TCO sont d'avoir :

- une connaissance précise et fiable de l'offre publique et privée de foncier économique sur le territoire du TCO à destination des entreprises souhaitant s'y installer ou agrandir leur activité,
- une politique d'attribution et de commercialisation des espaces économiques qui soit conforme aux axes de développement de notre territoire et qui permette une gestion raisonnée du foncier économique existant ou futur.

De manière plus ciblée dans la poursuite de ces objectifs, il conviendra de lancer en lien avec le schéma départemental, la mise en œuvre d'un schéma intercommunal de développement commercial. La déclinaison attendue des orientations du SDEC dans les SCOT et les PLU nous incite effectivement à disposer d'un document plus fin de niveau local.

2- Promotion économique :

a. Cercles d'échanges économiques et soutien des filières

L'année 2007 a permis au cercle d'échanges économiques du TCO (regroupant les services économiques des différentes communes, du TCO, ainsi qu'en fonction des dossiers, différents partenaires) d'atteindre sa vitesse de croisière.

Ce lieu d'échanges et de mise en réseau d'acteurs économiques permet, par des réunions périodiques (3 à 4 par an), d'assurer un partage des informations économiques concernant le territoire de la microrégion ouest.

L'année 2008 devra être consacrée à la mise en œuvre de l'un des axes de la stratégie économique de l'ouest qui est le renforcement et la spécialisation des filières identifiées (pôle image, recyclage des déchets, logistique portuaire, tourisme, filière cheval liée au projet d'hippodrome...) sur le territoire et à la poursuite des actions engagées depuis 2006.

b. Subventions

Attribution de subventions à des associations, SEM et autres organismes agissant pour le développement économique du territoire.

B- Animation touristique

1- Actions du Cercles d'Echanges Tourisme

En 2008, les actions menées par le Cercle d'Echanges Tourisme animé par le TCO, s'organisent autour de trois axes comme les années précédentes :

- l'accueil des croisiéristes,
- la promotion du « Grand Ouest »,
- l'amélioration de l'accueil des touristes sur le territoire.

Le TCO reconduira ainsi certaines actions portées par ses partenaires du CET comme l'accueil croisière assuré par l'Office de Tourisme de la Possession, des évènementiels touristiques sur plusieurs communes, des actions concertées de formations et d'équipements des Offices de Tourisme.

La promotion du « Grand Ouest » se fera aussi par une communication médiatique directe assurée par le service communication du TCO afin de soutenir la promotion du Grand Ouest portée par les évènementiels.

2- Mise en œuvre du Schéma Directeur de Signalisation Touristique du TCO

Le TCO envisage l'éventualité de fonds de concours afin d'inciter les autres maîtres d'ouvrage du territoire à appliquer les recommandations du schéma dans leurs propres signalisations locales.

3- Subventions

Un soutien financier aux associations qui proposent des actions conformes à la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique du TCO sera aussi assuré sous forme de subventions. Ce soutien financier sera augmenté en 2008. **Enveloppe 2008: 260 000 €.**

C- L'Hippodrome et le centre d'entraînement de la Réunion

Le processus de réflexion engagé par le TCO sur l'opportunité de créer une filière de courses hippiques à La Réunion et d'installer sur son territoire un hippodrome s'est concrétisé par la conclusion de l'étude de définition fin 2006 : le centre d'entraînement proposera jusqu'à 200 boxes et des pistes d'entraînement spécifiques. Le complexe hippique, composé d'un hippodrome côté Saint-Paul et d'un centre d'entraînement côté le Port, fera partie intégrante d'un grand parc urbain qui s'étend du boulevard de la Marine jusqu'à la rue H Cornu. Ce parc urbain fera lien entre les deux communes et constituera un espace de loisirs et de relaxation au cœur de la ville.

Outre l'activité hippique, l'hippodrome, équipement d'envergure régionale, desservi par le tram train, pourra accueillir jusqu'à 20 000 personnes en configuration spectacle, il sera doté d'une salle polyvalente de 2000 m², d'un restaurant panoramique, d'espaces d'accueil de manifestations. Cet équipement trouve pleinement sa place dans l'aménagement du cœur d'agglomération en cours d'élaboration :

- côté portois, il participe à la requalification de l'ensemble des rives de la Rivière des Galets et aux projets de développement urbain en liaison avec le projet « Ville est Port »;
- côté Saint-Paulois, il constitue l'accroche verte du grand projet d'aménagement de la plaine de Cambaie et bordera les premières opérations résidentielles de cette future ville. Il fonctionne avec le centre de dépollution des eaux.

L'année 2007 a donc permis de poursuivre en lien avec les projets de ville, les études de faisabilité techniques sur l'implantation de l'hippodrome et du centre d'entraînement de part et d'autre de la rivière des galets.

Ainsi le dossier d'instruction de la demande d'extraction est en cours de finalisation : l'année 2008 verra donc le démarrage de l'exploitation du site pour une durée totale de deux ans. En parallèle les études liées aux conditions de constructibilité en arrière des digues seront finalisées.

En outre, les actions de formation mises en place en 2006 et 2007 dans le cadre de la structuration de la filière courses hippiques, ont conduit au départ d'une cinquantaine de jeunes répartis au sein de différents établissements en Métropole.

Ces actions font l'objet d'un suivi par le comité technique formations créé en juin 2005 à l'initiative du TCO. Pour 2008, il a été décidé d'orienter la formation vers un public d'adultes en insertion. Des discussions en ce sens sont actuellement en cours et un partenariat avec la Région, l'ANPE, les ASSEDIC, les missions locales...devrait en découler.

Enveloppe prévisionnelle 2008: 400 000 €

**TCO - BUDGET PRIMITIF 2008
POLE ECONOMIE TOURISME**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Aménagement des ZAE	2 750 000	
Réhabilitation friches industrielles de Vue Belle et Savanna	200 000	
Sentier littoral de l'ouest	200 000	
Aménagements touristiques littoraux Trois Bassins et Saint Leu	400 000	
Animation économique et touristique (subventions de fonctionnement)		260 000
Hippodrome et centre d'entraînement	400 000	
Développement touristique des hauts et mi pentes:		
- Route Hubert Delisle	240 000	
- Signalisation touristique	300 000	
TOTAL (tranche 2008)	4 490 000	260 000

POLE CULTUREL ET SPORTIF

Pour permettre la mise en œuvre des projets sportif et culturel du TCO, une modification des statuts du TCO a été engagée. L'intégration de nouvelles compétences en matière d'animation culturelle et sportive a été validée par le Conseil communautaire en 2006. Après délibérations concordantes des communes, cette modification a été validée par arrêté préfectoral n° 1470/SG/DRCTCV/1 du 16 mai 2007. Le TCO est à partir de 2008 pleinement compétent pour engager les premières actions identifiées dans son Projet culturel et le Projet sportif.

I/ CULTURE

En matière culturelle, le TCO est compétent trois domaines prioritaires : la lecture publique, l'enseignement artistique et les projets artistiques et culturels.

① Concernant la **lecture publique**, les communes sont globalement en position de maîtres d'ouvrages, notamment pour les équipements recevant du public. Le TCO pour sa part doit jouer un rôle de coordination et d'animation du réseau. Deux pistes de travail peuvent être envisagées : un projet partagé avec le réseau de médiathèques du TCO, le lancement d'une étude d'harmonisation des systèmes et des procédures informatiques des équipements de lecture.

② **L'enseignement artistique** ressort comme une préoccupation forte. Le diagnostic culturel a montré la présence d'une offre diversifiée mais fragile. En réponse, le TCO s'est proposé de créer une proposition intermédiaire (musique, danse et arts plastiques) qui fasse le lien entre une première sensibilisation et le niveau requis pour accéder au Conservatoire à Rayonnement Régional ou à l'Ecole des beaux-arts. Le lancement de cette offre d'enseignement intercommunale doit passer par l'élaboration d'un projet pédagogique. Celui-ci pourrait être entamé en 2008. Le TCO est aussi propriétaire d'un immeuble bâti à Trois-Bassins, qui doit être à terme un pôle culturel (CIALP, antenne locale d'enseignement artistique, etc.). Il paraît nécessaire de permettre une occupation rapide des lieux pour préfigurer ce futur pôle.

③ Le TCO est compétent pour encourager la mise en place de **projets artistiques et culturels** à l'échelle de l'agglomération. Ces projets doivent être portés par des opérateurs de référence et répondre à certaines priorités : diffusion professionnelle qui irrigue le TCO, travail de sensibilisation et de formation des publics, etc. Le TCO tirera les enseignements des projets expérimentaux prévus avec le Séchoir et le Kabardock en 2007 pour nouer des premiers contrats d'objectifs avec ces opérateurs. Par ailleurs, il apparaît utile de permettre un soutien maîtrisé à des initiatives culturelles innovantes et fragiles lors de leurs premiers pas. Le TCO pourrait, à ce titre, accompagner un nombre limité de projets répondant à ces conditions.

II / SPORT

Le TCO s'est doté de compétences facultatives en matière d'animation sportive. Il s'agira en 2008 de préfigurer ces compétences, à savoir :

① La création, l'animation et la gestion d'un **observatoire intercommunal du sport**. Au-delà de l'installation de cet observatoire, il s'agira de donner un contenu à certaines de ses missions. Une réflexion pour la mise en place d'un plan pluriannuel de modernisation des équipements sportifs (couverture de plateaux sportifs, opération synthétique, etc.) pourrait ainsi être envisagée.

② **Les évènements sportifs**. Le TCO s'est doté d'une compétence lui permettant d'organiser ou de financer des évènements sportifs présentant un intérêt pour l'Agglomération (nouvelles manifestations sportives se déroulant sur plusieurs communes, évènements pouvant donner lieu à une sélection ou à un club à l'échelle de l'Ouest, etc.). Au-delà du financement de manifestations portées par le mouvement sportif, une réflexion devra être conduite pour déterminer un cadre approprié en la matière

③ **Les loisirs sportifs de nature**. Suite à la prise de compétence du TCO dans ce domaine, l'élaboration d'un programme d'actions en matière de loisirs sportifs de nature est à envisager. En effet, il y a lieu de préciser le cadre et les actions à prévoir pour répondre aux objectifs affichés par l'agglomération : préservation de sites existants et création de nouveaux espaces, mise en œuvre d'une politique d'acquisition et d'aménagement de réserves foncières.

Le TCO a défini comme d'intérêt communautaire la création d'un **Centre sportif et touristique autour des activités de pleine nature et des activités aquatiques**, à Dos d'Ane, sur le territoire de la Possession. Trois types d'aménagements sont prévus : des aménagements permettant la pratique d'activités sportives et de loisirs de nature (randonnées pédestres, VTT, apprentissage du parapente, etc.), des aménagements permettant la pratique d'activités aquatiques (piscine chauffée, jacuzzi, sauna...), des aménagements en lien avec un lieu de séminaire et de formation. L'étude de faisabilité conduite par le TCO a conclu à l'opportunité du projet mais à la nécessité que celui-ci soit mis en œuvre sur un terrain plus adapté. Les investigations nécessaires pour tenir compte de cette nouvelle orientation et pour garantir la réussite du projet seront poursuivies en 2008.

TCO - BUDGET PRIMITIF 2008 POLE CULTURE ET SPORT

	Culture	Sport	TOTAL
Etudes (*)	140 000 €	140 000 €	
Investissements - Travaux	260 000 €		
Investissements - Equipements	15000		
TOTAL INVESTISSEMENT (tranche 2008)	415 000 €	140 000 €	555 000 €
FONCTIONNEMENT	140 000 €	40 000 €	180 000 €

(*) les enveloppes concernant le Centre sportif et touristique du Dos d'Ane sont en cours de réactualisation

POLE INFORMATIQUE

Les orientations informatiques pour 2008, s'articulent autour de plusieurs projets internes :

- Lancement d'une étude pour la réalisation d'un schéma directeur informatique.
- Renouvellement du marché de connexion internet pour les espaces numériques du TCO.
- Migration des applications de gestion financière et ressources humaines en version web.

I - AU NIVEAU INVESTISSEMENT

D'une manière globale les investissements retenus pour les projets cités en introduction et l'exploitation des services internes du TCO représenteront une enveloppe de 160.000,00 € TTC détaillée comme suit :

- Exploitation au niveau du TCO : **160.000 € (inclus les 54.000 € du contrat d'achat de licence Microsoft signé en 2007)**

A – EXPLOITATION TCO

1. Acquisition de divers progiciels Il s'agit ici de faire l'acquisition de divers outils de développement Web,
2. Acquisition de divers matériels informatiques, dont 15 postes informatiques qui viendront en remplacement des postes acquis en 2002,
3. Acquisition de postes informatiques pour les futurs recrutements,
4. Câblage informatique et téléphonique pour divers besoins internes,
5. Acquisition de bornes wi-fi pour l'équipement des différents étages du siège TCO,
6. Acquisition d'un onduleur supplémentaire pour renforcer le réseau existant et travaux de mise aux normes des protections électriques.
7. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur informatique.

II - AU NIVEAU FONCTIONNEMENT POUR UN BUDGET ESTIMATIF DE **60.000 euros.**

Les montants des marchés lancés en 2007 seront reconduits en 2008 et seront complétés par de nouveaux contrats.

Et ils concerneront les éléments suivants:

- Les marchés de maintenance pour les logiciels en place (RTE FAX, CINDOC, SECURITE INTERNET).
- Maintenance des onduleurs.
- Maintenance du parc micro des cyber-bases
- Maintenance de certains périphériques (traceurs, imprimantes multi-fonction)
- Maintenance des machines serveurs

Pour 2008, le service NTIC suit les fiches actions de son schéma directeur.

La fiche action « Plate forme de services », n'est pas lancée. La REGION souhaite mener une étude de définition des besoins pour l'ensemble des micros régions. Le TCO bénéficiera de cette étude afin de présenter le scénario le plus approprié en lien avec cette fiche action.

Le service NTIC propose les orientations budgétaires suivantes pour 2008.

1. Le Guide local de l'utilisateur

Ce service est actuellement opérationnel. Ouvert à l'utilisateur sur les sites Internet des communes membres et sur celui du TCO, il informe l'utilisateur sur ces droits et démarches. Ce service est assuré par CDC NUMERIQUE. Le marché est notifié pour une durée maximale de 3 années.

2. Le service du Nouvel Arrivant

Il est proposé de mettre en œuvre ce service, qui présente à l'utilisateur les différents services liés aux démarches qu'il doit effectuer en tant que nouvel arrivant. Ce service, ayant pour cible l'utilisateur, est en soi un service d'accueil dématérialisé pour le nouvel arrivant sur les cinq communes.

3. Etude d'opportunité pour la mutualisation des services de communications électroniques

Afin de mutualiser les services de communications électroniques, il est proposé de mener une étude d'opportunités (Etude classe B). Cette étude couvre l'ensemble des travaux qui précèdent, préparent et définissent le projet à chacune des étapes de son élaboration. Il s'agit de la formalisation du besoin jusqu'à l'exploitation et la maintenance du produit fini. L'objectif est de réduire les coûts de fonctionnement sur la téléphonie pour le TCO et les cinq communes membres, en développant des infrastructures permettant de mettre en œuvre des services à valeur ajoutée à coût minimaliste. Suite à un diagnostic, le scénario le plus propice (rapport qualité/prix) sera validé pour la mise en place d'un groupement de commandes de services de communications électroniques.

4. Marchés de travaux pour la réalisation des infrastructures passives pour le développement du haut débit

La réalisation de ces travaux planifiés pour 2007 est reconduite à 2008 en raison d'un maître d'œuvre défaillant. Ce marché est financé à 60% par le FEDER et 30% par le FRDE.

5. Etude de définition pour la mise en œuvre de la plate forme d'interopérabilité

Cette étude, conditionnée par l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une carte vie quotidienne inter opérable, présentera toute l'architecture nécessaire à la mise en œuvre d'une plate forme d'interopérabilité de la CVQ (Carte Vie Quotidienne). Il s'agit d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage de classe B. La durée prévisionnelle est de 6 mois. Cette étude couvre l'ensemble des travaux qui précèdent, préparent et définissent le projet à chacune des étapes de son élaboration. Il s'agit de la formalisation du besoin jusqu'à l'exploitation et la maintenance du produit fini.

6. Etude de marché pour la mise en œuvre des maisons de l'Internet

Le concept des Maisons de l'Internet a pour cible les TPE et PME. L'objectif étant de développer le télé travail, cette étude se doit de définir le schéma de services répondant aux attentes de cette catégorie d'utilisateur.

TCO - BUDGET PRIMITIF 2008 NTIC

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Guide local de l'utilisateur		8 300 2 700
Service du nouvel arrivant	5 200	
Etude d'opportunité pour la mutualisation des services de communicat° électroniques	30 000	
Marché de travaux pour la réalisation des infrastructures haut débit	1 770 000	
Etude de définition de la plate forme d'interopérabilité de la CVQ	60 000	
Etude de marché pour la mise en œuvre des maisons de l'internet	50 000	
TOTAL (tranche 2008) (Tranche 2008)	1 915 200	11 000

<p style="text-align: center;">POLITIQUE DE LA VILLE :</p> <p style="text-align: center;">CONTRAT URBAIN DE COHESION</p>
--

Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale, dispositif de mise en oeuvre de la politique de la ville, ont remplacé en 2007 les anciens Contrats de Ville pour une nouvelle période de 2007 à 2012.

Le TCO a ainsi contractualisé un Contrat Urbain de Cohésion Sociale avec l'Etat, qui vient compléter les contrats urbains de cohésion sociale des 5 communes.

Les axes d'intérêt communautaire sont déclinés en actions, dont certaines ont été co-financées par l'Etat et/ou par l'Europe

Les actions de fonctionnement nécessitent des interventions dans la durée, qu'il s'agisse d'éducation ou d'insertion, les résultats ne pouvant se mesurer qu'à long terme. La programmation 2008 reste donc dans la continuité et l'extension du travail engagé les années précédentes.

1) En matière d'éducation au développement durable, en relation avec la direction environnement et cadre de vie et le service communication :

- Le soutien aux projets éducatifs en direction des publics scolarisés en écoles maternelles et primaires, en concertation avec les communes, le service environnement TCO, l'Education Nationale et les autres partenaires de terrain. Les thématiques de la gestion des déchets et la préservation de l'eau, les énergies, seront privilégiés pour répondre aux enjeux du territoire.
- La valorisation des travaux d'élèves par des actions de communication et de sensibilisation du grand public.

2) En matière d'éducation et de citoyenneté communautaire en relation avec la direction informatique et le service communication

- La poursuite de l'animation des cyber-bases et cyber-bus existants en vue de favoriser l'accessibilité et l'apprentissage des technologies internet et multimédia, le développement des usages, notamment la pratique des démarches en ligne auprès des services publics (ANPE, CAF, ASSEDIC, Centre des impôts)
- La remise en service par le TCO du « radiobus », outil de pédagogie et de communication, auprès des établissements scolaires et associations, en développant les thématiques et les messages éducatifs propres aux compétences du TCO (aménagement du territoire, préservation des énergies, le traitement des déchets, les modes de transport, le paysage, etc.)

3) En matière de prévention dans les transports urbains, en relation avec la direction transport

- Le recrutement par la SEMTO de deux « adultes relais » financés par l'Etat, dans le cadre du dispositif politique de la ville, pour développer la prévention et la médiation dans les transports en commun et notamment sur les sites sensibles (gare routière, pôle d'échanges)
- Le développement d'actions de prévention liées au transport urbain et scolaire à définir avec l'ensemble des acteurs concernés

4) En matière d'emploi/ insertion/développement économique, en relation avec la direction économique : le recrutement d'un chef de projet (pour la durée du contrat urbain de cohésion sociale) dont les missions prioritaires devront être définies pour l'année 2008 notamment sur :

- La mise en cohérence des objectifs poursuivis par les structures d'insertion sur le territoire, et la mise à plat des différents dispositifs (PLIEs, Plats formes de services, suivi de la création d'activité, chantiers d'insertion...)
- La définition et la mise en place d'actions prioritaires de développement économique à développer en tant que niches d'emplois

5) En matière d'habitat, en relation avec la direction aménagement / habitat, dans le cadre du PLH et avec la Direction des Investissements

- le Centre d'Hébergement d'Urgence => en 2008 : mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage Haute Qualité Environnementale et mission de maîtrise d'œuvre pour engager la construction fin 2008/2009
- l'observatoire des structures d'hébergement des publics spécifiques (personnes âgées, handicapées, en grande difficulté) et l'aide aux communes et porteurs de projets pour la sortie des équipements jugés prioritaires.
- Le suivi et la pérennisation du service d'accueil familial spécialisé pour les personnes en rupture d'hébergement, expérimenté dans le cadre d'un projet européen Equal.

**TCO - BUDGET PRIMITIF 2008
POLITIQUE DE LA VILLE**

FONCTIONNEMENT	Montant TTC
Subventions aux associations	360 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	360 000 €
INVESTISSEMENTS	Montant TTC
Réalisation d'un centre d'hébergement d'urgence (AP/CP)	200 000 €
Acquisition d'un radio bus	40 000 €
Aménagement de chantier d'insertion	60 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT	300 000 €

COOPERATION DECENTRALISEE

L'année 2008 sera marquée par l'approfondissement des premiers contacts noués les années antérieures par le TCO. Cette phase concrète est une étape essentielle dans la mise en œuvre de la compétence « coopération décentralisée » inscrite dans les statuts du TCO. Toutefois, et afin que l'établissement du partenariat de coopération décentralisée s'inscrive dans la durée, la phase de définition de cette compétence doit perdurer.

- Au cours de cette année, le TCO souhaite continuer à travailler à l'élaboration d'un **projet politique de coopération**. Aussi, la réflexion sur les raisons pour lesquelles il s'engage dans une action de coopération décentralisée doit continuer. L'objectif étant d'intégrer la coopération décentralisée dans la stratégie globale de son projet de territoire, il convient d'aboutir à un consensus non équivoque entre le TCO et ses communes membres. Les modalités de l'articulation des actions communautaires et des actions communales seront plus clairement définies.

- Concomitamment, le TCO souhaite **approfondir les contacts** noués en 2007 avec ses partenaires étrangers (Foshan, Madagascar). En effet, des rencontres entre l'ensemble des acteurs des deux partenaires, susceptibles de participer au partenariat de coopération décentralisée, seront organisées afin de leur permettre de mieux se connaître et aboutir à la signature de véritables conventions de partenariat.

➔ **En définitive, c'est une enveloppe de 30 000 € qui sera réservée à ce pôle émergent.**

RESSOURCES HUMAINES

Les axes d'actions en matière de ressources humaines seront les suivants pour l'année 2008 :

1- GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES.

L'étude concernant la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) entamée en octobre 2006 a dorénavant permis au TCO de se doter d'une nouvelle organisation (organigramme).

Les autres livrables attendus, d'ici la fin de cette année, de cette étude restent la définition d'un plan de formation pour les trois prochaines années et d'un plan de recrutement.

La mise en œuvre de la première année du plan de formation fera donc partie des actions à retenir pour l'exercice 2008 (une enveloppe de 90 000 € pourrait être réservée à cet effet).

Par ailleurs, un accompagnement des agents désirant entamer une validation des acquis par l'expérience (VAE) ou des bilans de compétences fait partie des projets retenus pour l'année 2008.

Enfin, la réalisation du plan de recrutement avec un accent notamment mis sur le renforcement de la direction des investissements (recrutement de 3 chargés d'opération).

L'ensemble de ces actions porterait la masse salariale à 7 000 000 € pour 2008.

2- DEMARCHE QUALITE.

La Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest s'est engagée depuis septembre 2003 dans une démarche qualité qui a connu un tournant en 2006-2007 avec la participation de l'établissement à l'expérimentation nationale « label Marianne ».

Les résultats de l'audit de labellisation qui a eu lieu le 25 octobre dernier seront connus fin novembre 2007.

En tout état de cause, cette action se poursuivra en 2008 afin de maintenir la qualité de l'accueil physique et téléphonique de l'établissement.

Dans ce cadre, il conviendra notamment de réaliser l'enquête annuelle de satisfaction du TCO ainsi que la campagne annuelle d'« appels mystères », rendues obligatoires par le référentiel Marianne (coût estimatif pour 3 ans de 100 000 €).

3- POURSUITE DE LA PERENNISATION DES EMPLOIS AIDES DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

A ce jour, sur 179 emplois aidés portés directement ou indirectement par le TCO, 79 personnes bénéficient d'un contrat à durée indéterminée et 45 autres sont sorties du dispositif, soit un taux de pérennisation de 69%.

Ce chantier social se poursuivra en 2008 et l'externalisation de certains services (redevance spéciale/collecte des corbeilles à papier/lutte contre les dépôts sauvages/ ouvertures de nouvelles déchèteries) devrait permettre d'offrir de nouvelles pistes de pérennisation.

4- FORMATION DES ELUS.

Le renouvellement du conseil communautaire devrait voir l'arrivée de nouveaux délégués communautaires.

Afin que ces derniers puissent s'approprier le fonctionnement et les compétences du TCO des formations de base seront mises en place :

- connaissances de l'intercommunalité et application au TCO
- les finances de l'intercommunalité.

Ces actions pourraient mobiliser une enveloppe de 60 000 € pour l'exercice 2008.

COMMUNICATION

La Communauté d'Agglomération va mettre en œuvre en 2008 des actions de communication et de promotion de ses réalisations, ses projets et ses compétences.

Le premier trimestre sera cependant marqué par les restrictions réglementaires en vigueur en période électorale. Sur cette période, les services devront s'appuyer sur les supports existants, ou reconduire des opérations similaires à ce que la communauté a l'habitude de réaliser.

Après la période électorale, de nouvelles actions pourront être mises en place.

Il est donc proposé de franchir une nouvelle étape en misant sur une communication de masse, une communication promotionnelle.

Ces opérations reposeront essentiellement sur la promotion des actions et projets mis en place par les différents services :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Hippodrome :

- Mettre en place une stratégie de communication par rapport à des cibles spécifiques
- Communication journaux interne et intercommunal + sites Internet et Intranet

Zones d'activités des hauts

- Communication portant sur la commercialisation des locaux (Vue Belle/ Bras Montvert)
- Guillaume / St Leu
- Journaux interne et intercommunal + site Internet et Extranet + Panneau d'information

Friches de Savanna et de Vue Belle :

- Communication journaux interne et intercommunal + site Internet et Intranet

Zac environnement

- Nouvelle identité : nouvelle appellation (Parc Urbain / Espace d'activités)
- Communication journaux interne et intercommunal + site Internet et Intranet+ Panneau d'information

Signalisation touristique + Route H. Delisle

- Mise en valeur de la RHD
- Communication journaux interne et intercommunal + site Internet et Intranet + conférence de presse + Panneaux

Sentier littoral

- Communication journaux interne et intercommunal + site Internet et Intranet

Littoral Trois-Bassins

- Communication journaux interne et intercommunal + site Internet et Intranet

Promotion Grand Ouest

- Achats d'espaces publicitaires
- Communication journaux interne et intercommunal + site Internet et Intranet

Salon du tourisme

- Réalisation d'une plaquette
- Achat d'objets publicitaires
- Communication journaux interne et intercommunal + site Internet et Intranet

Accueil croisières

- Communication journaux interne et intercommunal + site Internet et Intranet

ENVIRONNEMENT

Présentation de nos sites

- Réalisation de plaquettes (triptyques) : plate forme de transit, plate forme de broyage des déchets végétaux et plate forme de compostage des déchets végétaux, déchèteries et centres de propreté, fourrières, centre de tri, service environnement (activités...)
- Communication journaux interne et intercommunal + site Internet et Intranet

Contrats de collecte

- Réalisation de calendriers de collecte, d'autocollants
- Communication journaux interne et intercommunal + site Internet et Intranet
- Communiqué presse, radio.

Collecte sélective

- Réalisation et diffusion de spots télévisuels et radiophoniques relatifs à l'environnement : geste citoyen, errance animale, collecte sélective...
- Campagne d'affichage (bus et 4*3 m)
- Communication journaux interne et intercommunal + site Internet et Intranet
- Achats d'objets publicitaires
- Réalisation d'un guide du tri
- Achat des vitrines du recyclage

Animations / sensibilisation : Poursuite des animations scolaires et publiques relatives à la gestion des déchets, la collecte sélective, à l'errance animale (intervention en classe, visites de sites ...).

Inauguration déchèteries et centres de propreté

AMENAGEMENT

SCOT :

- Réalisation du Journal SCOT distribué dans tous les foyers (8 pages A4)
- Communiqués : Insertion presse et radio
- Communication journaux interne et intercommunal + site Internet et Intranet

Habitat :

□ PLH

- Réalisation d'une plaquette sur l'habitat dans l'ouest : distribuée dans tous les foyers (8 pages A4)
- Communication journaux interne et intercommunal + site Internet et Intranet

Route H. Delisle

- Réalisation d'une plaquette sur les projets distribuée sur l'axe RHD (4pages)

Charte intercommunale paysagère architecturale et patrimoniale :

- Réalisation de dépliants techniques en quadrichromie (1000 ex.).
- Communication journaux interne et intercommunal + site Internet et Intranet

Cœur d'agglomération :

- Réalisation d'une plaquette : distribuée dans tous les foyers (8 pages A4)
- Communication journaux interne et intercommunal + sites Internet et Intranet

TRANSPORT

Evènementiels :

- Semaine européenne de la mobilité : mise en place de tarifs réduits, actions de communication
- Rando Vélo
- Carrefour du vélo ...

Schéma directeur vélo :

- Communication dans les journaux du TCO et sur les sites Internet et Intranet

Rénovation de la gare routière de St Paul :

- Communication dans les journaux interne et intercommunal + site Internet et Intranet
- Conférence de presse

Plan de Déplacements Urbains

- Communication dans les journaux interne et intercommunal + site Internet et Intranet + communication presse

SPORT ET CULTURE

- Communication dans les journaux interne et intercommunal + site Internet et Intranet + communication presse

POLITIQUE DE LA VILLE

Education à l'environnement : valorisation des travaux effectués par les scolaires

- Communication dans les journaux interne et intercommunal + site Internet et Intranet
- Organisation d'une journée TCO

Cyberbases

- Communication dans les journaux interne et intercommunal + site Internet et Intranet
- Participation aux évènements
- Achats d'espaces publicitaires

Radio bus

- Remise en route du radio bus du TCO : présentation de l'outil, valorisation, promotion
- Participation aux évènements
- Achats d'espaces publicitaires
- Communication dans les journaux interne et intercommunal + site Internet et Intranet

DIVERS

Démarche qualité

- Communication sur label Marianne
- Nouvel habillage des urnes Marianne (en faire des outils locaux)
- Communication des résultats de l'enquête de satisfaction TCO 2008

Lancement d'un nouveau marché de réalisation de la communication du TCO

Budget prévisionnel 2008 : 400 000 €